

Dépot légal 15-12-827

www.magazinehaitiespoir.site

52, Vol. 2, du 24 Août au 4 Septembre 2026

Magazine HAITI-ESPOIR

Revue de l'actualité nationale et internationale



Tél (+509) 3475 1155 / 56220262

Massacre de Kenscoff:

**L'OEA CONDAMNE
ET APPELLE AU
DÉPLOIEMENT
RAPIDE DE
LA FRG/GSF**



Crise préélectorale

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
DU FORUM DES 9**



**MISS
UNIVERSE
HAITI 2026**

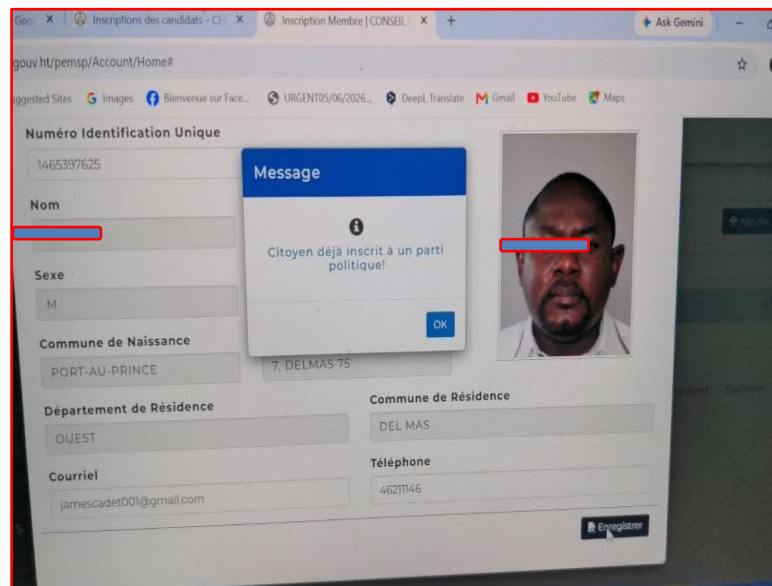
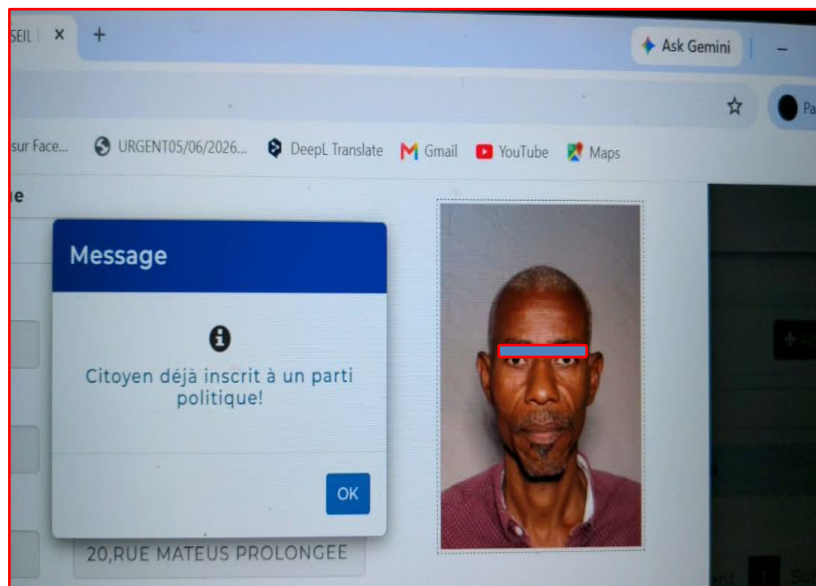


Drame de Kenscoff

**À qui
est la
faute ?**

Haïti/Elections :

POUR DISSIPER LA CRISE PRÉÉLECTORALE !



Le processus électoral fait face à de nouvelles difficultés. Le décret électoral, remanié à plusieurs reprises, soulève toujours des critiques de la part des partis politiques qui réclament d'autres modifications. Le dernier massacre à Kenscoff dans la nuit du 22 au 23 Août 2026 a fait encore planer plus de doutes sur la réalisation du scrutin fixé au 13 Décembre 2026. Pour comble, les partis et groupements politiques désireux de participer aux prochaines élections, ont du mal à enregistrer sur le site officiel du CEP la liste des 30 mille membres et sympathisants exigée par la législation électorale en vigueur.

À titre d'exemple, sur les 20 mille *numéros d'identification unique* postés par un groupement politique, à peine deux mille ont été acceptés par le système informatique du CEP ; parce le reste aurait été "déjà utilisé" par d'autres formations politiques. Face à cette situation et pour d'autres raisons encore, des groupements politiques comme "**LAPEH et Alliés**" du Sénateur Jean Hector Anacacis et des regroupements politiques informels tels que "**Le Forum des Neuf groupements politiques**" incluant "**Delivrans**", "**Sol Ayiti**", "**Rekonsilye**", "**Debout Citoyen**", "**Debout Patriotes**", "**Anfòs**", "**Grand**", "**Myèl**", "**Coopos et alliés**", etc. ont fait sortir des notes de protestation et organisé des rencontres avec le Gouvernement d'Alix Didier Fils-Aimé et le Conseil Electoral Provisoire (CEP) de Jacques Desrosiers, en vue d'apporter des correctifs à ce problème précis. Ils en

ont profité pour aborder tous les problèmes et irritants du processus électoral, comme par exemple :

- les dispositions limitatives du décret électoral ;
- les difficultés administratives ;
- l'enregistrement des électeurs ;
- le manque de dialogue permanent entre les acteurs du processus électoral, et
- les défis sécuritaires, etc.

L'impossibilité ou les contraintes constatées dans l'enregistrement des membres et sympathisants des formations politiques sur le site web du CEP, pose un problème majeur : les groupes politiques qui n'avaient pas "pris les devants", risquent de rester en-dehors du processus électoral, censé être inclusif. On dirait une course enfantine à la montre !

Des organisations politiques comme le "**Parti Démocrate Chrétien Haïtien (PDCH)**" de l'ancien candidat à la Présidence et ancien Ministre des Affaires Electorales, **Mathias Pierre**, et des groupements politiques tels que "**Viktwa**" de **Wilner Joseph**, "**Ayiti Tranfòmè**" de l'ancien Président provisoire **Jocelerme Privert**, "**Debloke**" de l'ancien Président **Michel Martelly**, "**En Avant**" de l'ancien Député **Jerry Tardieu**, "**Ayiti An Aksyon (AAA)**" de l'ancien Sénateur **Youri Latortue**, "**Kapab**" de **Jean Gué**, se sont réjouis d'avoir accompli l'exploit. La plateforme **Viktwa** se serait même vantée de pouvoir fournir la liste des 150 mille adhérents requis pour présenter un candidat à la Présidence.

Que pourraient être les causes de la difficulté soulevée par les autres formations politiques ?

- Certains accusent déjà des formations politiques ayant réussi le pari d'inscrire les 30 mille membres, d'avoir fait une utilisation abusive des bases de données disponibles de l'*Office National d'Identification (ONI)*, des *banques commerciales*, de la *Direction Générale des Impôts (DGI)* ou d'ailleurs, sans en fournir les preuves.
- Les citoyens eux-mêmes pourraient avoir donné leurs numéros d'identité à plusieurs partis politiques ;
- De plus, en Haïti on a cette manie de changer de partis politiques sans démissionner du précédent.
- Néanmoins, avec 18 mille numéros refusés sur 20 mille, on penserait logiquement qu'il y a anguille sous roche. Les plaignants parlent déjà de processus électoral
- exclusif, sélectif et de sanctions du CEP contre les individus ou groupes politiques qui se seraient rendus coupables d'utilisation abusive de ces bases

de données et des cartes d'identité des citoyens sans leur consentement.

- Tout compte fait, les risques d'une ample crise préélectorale pointe déjà à l'horizon, avec toutes conséquences possibles et imaginables. On espère que les suivis qui seront donnés aux rencontres de la Primature et du Conseil Electoral Provisoire avec le '*Forum des neuf groupements politiques*' comprenant des leaders politiques de la trempe du professeur **Jacky Lumarque**, des sénateurs de renom **Jean Renel Sénatus**, **Francky Exius**, **Kély Bastien**, pour ne citer que ceux-là, soient de nature à calmer le jeu.
- En fait, les prochaines élections générales haïtiennes, pour une fois, devraient être précédées de, tenues dans et suivies d'une grande sérénité. Car, autrement, on peut s'imaginer que les prix à payer seront immenses...

HAITI-ESPOIR

	GÉNÉRIQUE	
HAITI-ESPOIR IDENTIFIER LES PROBLÈMES; DÉTERMINER LEURS CONSÉQUENCES; RECHERCHER LEURS CAUSES; SENSIBILISER LES GENS; ET LES MOBILISER AUTOUR DES SOLUTIONS!	Directeur Général : Me. Jean Hénoc Faroul Redacteur en chef Me Jean Hénoc Faroul Secrétaire de Rédaction Me. Jean Hénoc Faroul Rédaction Mutchi Obas Alex Calas Ing. Yves Junior Vancol Me Manfred Siméon Me Jean Hénoc Faroul Bernadel Joseph Jean Gustave Molin Martine Milard Homère Jean Emmanuel Voltaire	Promotion Alex Calas Reporter Thomas Goldy Marketing et distribution Jean Eudes Pierre Jean Art graphique Alexis Jean Billy

MASSACRE DE KENSCOFF:

L'OEA CONDAMNE ET APPELLE AU DÉPLOIEMENT RAPIDE DE LA FRG/GSF



Le Secrétaire Général de l'OEA, Albert Ramdin

<< Je condamne avec la plus grande fermeté l'attaque brutale perpétrée par des gangs criminels à Kenscoff. J'adresse mes plus sincères condoléances aux familles des victimes et toute ma solidarité aux communautés touchées et aux autorités locales en ce moment tragique.>>

<<Le coût humain et psychologique immense que cette violence implacable impose au peuple d'Haïti est dévastateur et totalement inacceptable. Au-delà des destructions physiques, ce climat de terreur constant laisse de profondes cicatrices dans les communautés, privant les familles de leur paix et les jeunes de leur espoir en un avenir sûr.>>

<< Comme je l'ai souligné à l'issue de notre récente mission de l'OEA, nous devons collectivement accélérer notre travail en matière de sécurité. Je réitère d'urgence mon appel aux États membres et aux partenaires internationaux pour qu'ils respectent immédiatement leurs engagements envers la Force de répression des gangs. La communauté internationale doit passer des promesses à la mise en œuvre et à des résultats tangibles.>>

Lisez Magazine HAITI-ESPOIR

www.magazinehaitiespoir.site Facebook : Magazine Haïti-Espoir.

Tél +50934751155 / 56220262

HAÏTI: MASSACRES ET MESURES EXCEPTIONNELLES DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE



Le dernier massacre en date dans la “République Exterminatrice d’Haïti” a eu lieu dans la nuit du samedi 22 au dimanche 23 Août 2026 à **Kenscoff**, dans les hauteurs de la capitale d’Haïti, Port-au-Prince. Le bilan est assez lourd : au moins 47 morts selon l’ONU. Ce sont pour la plupart des rescapés de massacres antérieurs, qui s’étaient réfugiés dans une église leur ayant servi d’abri temporaire.

Ces derniers temps, les tueries sont devenues monnaie courante dans cette banlieue de la capitale où se côtoient villas cossues de la classe dominante et exploitations agricoles. Les assauts répétés depuis d’un an s’y sont soldés par plusieurs massacres, dont celui de Juillet 2025 ayant fait une soixantaine de morts. L’opinion n’en croit plus ses oreilles : comment cela peut-il arriver de nouveau en ce moment de préparatifs des élections générales?

Gressier, Kenscoff, Mirebalais et Bas-Artibonite, les massacres de gens livrés à eux-mêmes se poursuivent sans relâche à travers le pays. Cela démontre l’impuissance de l’Etat haïtien face aux groupes armés.

On ne comprend pas trop les motifs réels de ce dernier massacre apparemment gratuit encore à Kenscoff. Néanmoins, on sait qu’il est survenu dans un contexte précis :

- quelques jours après qu’un drone kamikaze eût été lancé sur la voiture d’un chef d’une bande armée non loin de là, faisant plusieurs morts et des blessés ;
- un jour ou deux après les menaces proférées contre la police qui, malgré les appels à la paix d’un chef de gang,

avait mené une opération contre l’un de ses postes avancés en plaine.

- En pleine période d’inscription des électeurs et des candidats aux prochaines élections. Des joutes électorales fixées au 13 Décembre prochain, mais que presque tout le monde considère comme impossibles pour des raisons administratives, politiques et sécuritaires.

Cette énième action d’éclat des groupes armés a attiré l’attention de la presse nationale et internationale. Haïti a donc encore fait la Une des medias étrangers pour une affaire négative. Ce qui écorche encore plus le prestige du pays dans le concert des nations : un pays maudit, dira –t-on.

Sur le plan national, certains secteurs politiques y trouvent :

- Un constat d’échec de l’équipe dirigeante actuelle et une preuve de l’incompétence du Chef d’Etat et de Gouvernement **Alix Didier Fils-Aimé** et son incapacité à finaliser la transition politique actuelle par l’organisation d’élections acceptables, et par conséquent, de la nécessité de le remplacer par une autre équipe dirigeante provisoire ;

- Une confirmation de l’impossibilité d’organiser les élections dans la situation actuelle ;

- Plus sérieusement, une preuve de l’incapacité haïtienne à résoudre les grands problèmes d’Haïti.

La communauté internationale a été unanime dans la condamnation de cet acte odieux contre la population haïtienne, laquelle représente un épisode d’une insécurité et une anarchie généralisées qui accablent ce pays depuis tant d’années.

Suite page suivante

Le secrétaire général de l'ONU, **Antonio Guterres**, par l'organe de son porte-parole Stéphane Dujarric, a qualifié ce sinistre d'"horrible" et appelé les autorités à protéger la population et poursuivre les auteurs du crime. Même réaction du secrétaire général de l'OEA, **Albert Ramdin**, qui venait à peine de boucler une visite de trois jours en Haïti. Les deux dirigeants mondial et régional y voient l'urgente nécessité de finaliser le déploiement de la Force de Répression des Gangs (FRG/GSF).

Depuis le coup d'Etat du 30 Septembre 1990 contre le premier président démocratiquement élu dans toute l'histoire d'Haïti, les initiatives spéciales de la communauté Internationale visant à sa stabilisation politique et économique, ont été diverses et nombreuses :

- *Coopération ONU-OEA pour le retour à l'ordre constitutionnel*, novembre 1992 ;
- *Nomination d'envoyés spéciaux*, tels que **Dante Caputo**, 11 décembre 1992 ;
- *Mission civile internationale en Haïti* (MICIVIH, février-septembre 1993) ;
- *Mission des Nations-Unies en Haïti* (MINUHA, septembre 1993-juillet 1996) ;
- *Mission d'Appui des Nations Unies en Haïti* (MANUH, Juillet 1996-juillet 1997) ;
- *Mission de Transition des Nations Unies en Haïti* (MITNUH, juillet-novembre 1997) ;
- *Mission de Police Civile des Nations Unies en Haïti* (MIPONUH, novembre 1997-mars 2000) ;
- *Force Multinationale Intérimaire en Haïti* (FMIH : USA- Canada-France, février –juin 2004) ;
- *Mission des Nations Unies pour la Stabilisation d'Haïti* (MIUNUSTAH, juin 2004- septembre 2017) ;
- *Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti* (CIRH, avril 2010-octobre 2011), avec un envoyé spécial de l'ONU en la personne de l'ancien Président des USA, Bill Clinton ;
- *Cadre de Coordination de l'aide Externe au Développement d'Haïti* (CAED, novembre 2012- ?) ;
- *Mission des Nations Unies pour la Justice en Haïti* (MINUJUST, 2017-2019) ;
- *Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti* (BINUH, 2019- ?). Droits humains, développement de la police, soutien politique et électoral.

- *Mission Internationale d'Appui à la Sécurité* (MMAS/MSS, 2024-2026), autorisée par l'ONU ;

- *Force de Répression des Gangs* (FRG/GSF, septembre 2025- ?).

- *Bureau de Support des Nations Unies en Haïti* (UNSOH, avril 2026- ?). Soutien logistique et opérationnel au FSG/GSF.

Ces initiatives de la communauté internationale en Haïti n'ont pas été inutiles, car elles ont été prises à des moments très critiques pour l'Etat et la Nation haïtienne. Les résultats, déjà jugés insatisfaisants par plus d'un, ont encore connu des retours en arrière qui ont ramené le pays dans une situation aujourd'hui pire que celles qui avaient justifié ces interventions. À tous les égards, on est présence d'une détérioration incessante des conditions d'existence de l'Etat d'Haïti avec ses retombées très néfastes pour le peuple haïtien.

Les diagnostics du mal ont-ils été erronés ?

Les choix de remèdes ont-ils été judicieux ?

Les remèdes, ont-ils eu pour objectifs de guérir et d'éradiquer le mal ?

Si oui, le traitement a-t-il été bien suivi par le patient ?

Voulait-on faire simplement disparaître les symptômes et de soulager le mal ?

Maintenant que le traitement a échoué et que le mal empire, va-t-on changer de méthode ?

Ou augmenter les doses ?

Faut-il détruire l'Etat d'Haïti pour sauver la nation haïtienne ?

L'inadéquation entre les attentes et les résultats, et la dégradation de la situation durant cette longue période de 36 ans d'interventions (1990-2026) a fini par décourager une partie de la communauté internationale qui développerait une tendance à abandonner ce "pays maudit" à son triste sort.

Entre l'abandon du peuple haïtien dans ces souffrances insoutenables, et la prise de mesures exceptionnelles, la communauté internationale n'a pas vraiment le choix ?

HAITI-ESPOIR

Lisez Magazine HAITI-ESPOIR

www.magazinehaitiespoir.site

Facebook : Magazine Haïti-Espoir.

Tél +50934751155 / 56220262

LE SOULÈVEMENT DES ESCLAVES DE LA COLONIE FRANÇAISE DE SAINT-DOMINGUE

Par Jean Hénoc Faroul



Les autres, **Jean-François Papillon** (commandant de troupes) et **Georges Biassou** (Commandant) et **Toussaint Louverture** (aide de camp, médecin naturaliste, puis commandant des troupes), se réfugièrent de l'autre côté de la frontière, dans la partie espagnole de l'île.

À la faveur de la **Guerre de Roussillon** (mars 1793) déclenchée par l'Espagne contre la France Révolutionnaire qui venait d'exécuter le roi français bourbon **Louis XVI**, les autorités coloniales espagnoles prirent ces révoltés sous leur protection et les embrigadèrent dans leur armée. Devant le risque de perdre la colonie au profit des Espagnols et des Anglais, la commission civile envoyée pour pacifier la colonie (dirigée par **Sonthonax**) proclama la liberté générale des esclaves le **29 Août 1793**. Ce qui fut ratifié par la **Convention Nationale** le **4 Février 1794**. Et comme l'Espagne n'avait pas encore cessée d'être une puissance esclavagiste, Toussaint Louverture retourna avec ses troupes à Saint-Domingue se remettre au service de la France en **Mai 1794**.

Cette guerre hispano-française se termina en 1794-1795 par la cession de territoire européen de la France à l'Espagne, et la cession de la colonie espagnole de l'île à la France (**Traité de Bâle**). La gestion espagnole se poursuivit en attendant la prise de possession française qui eut lieu sans l'autorisation de Paris par Toussaint Louverture en 1801.

La paix revenue à Saint-Domingue, sur les 30 mille Blancs des milliers s'enfuirent à la **Martinique**, la **Guadeloupe**, la **Louisiane** et même à **Cuba**. L'économie coloniale prit donc un grand coup : les plantations et les usines dévastées. Quand **Toussaint Louverture** prit le contrôle de la colonie, il favorisa le retour des colons, mais dans le cadre d'un système féodal remplaçant le système esclavagiste. Pour Toussaint, la liberté ne rime pas avec la licence, la paresse et l'anarchie.

Une semaine après la cérémonie nocturne préparatrice du **14 Août 1791** au *Bois-Caïman*, soit dans la nuit du **22 Août** au **23 Août**, les esclaves des ateliers de la plaine du Nord se soulevèrent contre l'esclavage et les colons. Ils réduisirent en cendres des centaines de plantations et de fabriques (sucreries, indigoteries, cafétérias, cotonnerie, etc.). Pendant plusieurs jours la rébellion s'étendit aux paroisses avoisinantes. Des milliers de colons blancs et d'esclaves ont péri dans les massacres, les affrontements et la répression du mouvement.

Le chef principal des revotés, **Dutty Boukman** (chef spirituel), fut capturé et exécuté.

Désormais, les anciens *esclaves* convertis *serfs* auront pour salaire 1/3 tiers de la récolte, le colon 1/3 et l'Etat 1/3. Les "*règlements de culture*" de Louverture rappelèrent beaucoup l'esclavage ; d'où qu'il y eut en 1801 un autre soulèvement des cultivateurs contre les colons blancs : encore des centaines de Blancs furent tués. Les paysans révoltés réclamèrent la chute de Toussaint et son remplacement par son neveu, le Général de Division, **Moïse Louverture**.

Peu de temps après la répression de la révolte et l'exécution de Moïse Louverture, le Premier Consul **Napoléon Bonaparte** envoya une forte expédition reprendre la direction de la colonie des mains de Louverture, désarmer les anciens esclaves noirs révoltés, les affranchies (mulâtres) et les colons royalistes, et rétablir l'esclavage.

Après des mois de guerre frontale et de guérilla, Toussaint se soumit le **6 Mai 1802** et fut arrêté par ruse le **7 Juin 1802** et déporté en France. La terreur instaurée par les Français fit que les généraux noirs (**Jean-Jacques Dessalines** et **Henri Christophe**), les Généraux mulâtres (**Alexandre Pétion** et **Augustin Clervaux**) s'unirent pour chasser les Français et proclamer l'indépendance de la colonie le **1^{er} Janvier 1804**.

La révolte des esclaves des 22-23 Août 1791 entraîna :

- la fuite de la population blanche ;
- la destruction de l'économie coloniale ;
- la liberté générale ;
- l'Indépendance d'Haïti.

L'UNESCO a retenu la date du 23 Août comme *Journée Internationale du Souvenir de la traite négrière et de son abolition*.

Jean Hénoc Faroul

"FORUM DES 9"

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Port-au-Prince, le 27 août 2026.

Le « Forum des 9 » groupements politiques agréés appelle à des correctifs pour garantir la crédibilité et l'inclusivité du processus électoral

Suite à la note de dénonciation du processus électoral adressée au CEP par les 9 groupements politiques suivants agréés au **Conseil Électoral Provisoire (CEP)** : DELIVRANS, SOL AYITI, MYÈL, PLATFÒM REKONSILYE, DEBOUT CITOYEN, DEBOUT PATRIOTES, ANFOS POU SOVE LONÈ, COPPOS-HAITI et alliés, GRAND, deux invitations ont été envoyées afin de tenir les rencontres successives du :

- 24 août 2026, entre l'Exécutif et les 9 groupements concernés.
- 26 août 2026, entre le CEP et les 9 groupements concernés.

Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre du suivi du processus électoral et ont permis de discuter des principaux défis et solutions pour garantir des élections crédibles et inclusives.

Rencontre à la Villa d'Accueil

Elle a été organisée le 24 août 2026 entre le Premier ministre Alix Didier Fils-Aimé, son chef de cabinet, Axène Joseph, et les 9 groupements agréés par le CEP. Les points ci-dessous y ont été abordés :

- Analyse des articles problématiques du décret électoral ;
- Les difficultés liées aux inscriptions et les risques d'exclusion ;
- Les inégalités des chances (notamment pour la jeunesse), les trafics d'influence, la mobilité des gangs, le dysfonctionnement du site Web officiel du CEP, les pièces exigées des candidats, les difficultés technologiques, le trop grand nombre de candidatures dans un délai aussi court ;
- La nécessité de mettre en place un guichet unique, une plateforme pour garantir l'égalité des chances, favoriser la sensibilisation des électeurs, l'amélioration des moyens techniques, la clarification des responsabilités entre acteurs.
- Des interrogations sur l'influence politique du Gouvernement sur le processus électoral.

Demandes formulées :

- L'analyse juridique, suivi de la révision du décret électoral.
- La révision du calendrier électoral.

Décision finale

Le **"forum des 9"** soumettra à l'Exécutif un mémoire concernant les articles irritants dans le décret électoral, afin de prendre des décisions appropriées pour le bien de la population haïtienne.

Rencontre avec le Conseil Électoral Provisoire (CEP):

Tenue au siège social du CEP à Pétion-Ville le Mercredi 26 Août 2026, cette rencontre portait sur ces 10 préoccupations majeures :

- Transparence et inclusion : le processus doit être clair, inclusif et conforme aux règles démocratiques.
- Neutralité de l'État dans le processus électoral en cours.
- Réserves sur le décret électoral en vigueur.
- Examen juridique approfondi.
- Risque d'exclusion des électeurs et des candidats qualifiés.
- Élargir la participation des nouveaux électeurs et suivre l'évolution de l'enregistrement.
- Utilisation des ressources publiques à des fins politiques par certains candidats.
- Indépendance du CEP dans la prise des décisions libres pour l'avancement du processus électoral au profit de la population haïtienne.
- Dialogue permanent entre les acteurs politiques et le CEP afin d'instaurer un climat de confiance et prévenir une crise de légitimité.
- Respect des prescrits de la Constitution, l'urgence électorale ne doit pas justifier l'exclusion ou la politisation de l'État.

À l'issue de celle-ci, un mémoire doit être aussi envoyé par le **"Forum des 9"** au CEP dans le but de prendre des décisions nécessaires.

Ces deux rencontres montrent que le processus électoral est confronté à des défis majeurs d'ordre politique, financier, organisationnel, technique, sécuritaire, et institutionnel. Cependant, des solutions sont en discussion pour renforcer la transparence, l'égalité des chances et la participation citoyenne.

Les deux rencontres ont confirmé la nécessité d'une coordination tripartite renforcée entre le CEP, le gouvernement et les acteurs politiques afin de résoudre le problème. De ce fait, en tant qu'acteurs responsables, et comme convenu entre les partis, nous avons décidé de soumettre un mémoire à l'attention de l'Exécutif et du CEP afin de trouver une issue favorable pour le bien du processus électoral, des partis politiques et de la population haïtienne en général.

- Fin -

Pour Authentification :

Djina Guillet Delatour
509 48 90 98 17



GROUPEMENT POLITIQUE AYITI TRANSFÔME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AYITI TRANSFÔME franchit la barre des 30 000 membres exigés dans le cadre du processus électoral

Port-au-Prince, le 24 août 2026.- Le Groupement politique AYITI TRANSFÔME informe l'opinion publique, ses membres, ses sympathisants ainsi que l'ensemble des acteurs du processus électoral qu'il a atteint la barre des 30 000 membres exigés par le Conseil électoral provisoire (CEP) dans le cadre des prochaines élections.

Cette étape constitue un jalon significatif dans le processus de structuration et de consolidation du Groupement. Elle témoigne de l'ampleur de la mobilisation enregistrée autour d'AYITI TRANSFÔME et traduit l'adhésion d'un nombre important de citoyens à une démarche politique fondée sur la participation, l'organisation et l'engagement collectif.

L'atteinte de ce seuil revêt également une portée institutionnelle particulière. Elle permet au Groupement de satisfaire à une exigence déterminante du processus électoral et de poursuivre sa préparation aux prochaines échéances dans le respect des dispositions établies par les autorités compétentes.

AYITI TRANSFÔME considère toutefois que le chiffre de 30 000 membres ne saurait être appréhendé comme une simple formalité administrative. Il constitue avant tout l'expression d'une dynamique citoyenne et d'une responsabilité politique accrue. Chaque adhésion représente une confiance qui impose au Groupement davantage de rigueur, de transparence et de proximité avec la population.

Le Groupement tient à saluer le travail accompli par ses structures nationales, départementales et locales, ainsi que l'engagement de ses responsables, militants et sympathisants. Cette réalisation est le fruit d'une mobilisation collective et d'un effort soutenu visant à construire une organisation politique capable de prendre part, de manière responsable, au processus démocratique.

À l'approche des prochaines échéances électorales, AYITI TRANSFÔME réaffirme son attachement aux principes de légalité, de pluralisme, de participation citoyenne et de respect des institutions électorales. Le Groupement entend poursuivre son action avec discipline et responsabilité, tout en contribuant à un débat politique fondé sur les idées, les programmes et la recherche de solutions aux défis auxquels le pays est confronté.

AYITI TRANSFÔME remercie chaleureusement l'ensemble de ses membres, militants et sympathisants pour leur confiance et leur engagement. Le franchissement de cette étape ouvre une nouvelle phase de notre démarche collective : celle d'une participation politique organisée, responsable et tournée vers l'avenir.

Pour le Directoire du Groupement politique

AYITI TRANSFÔME

« Ann fè l ansanm »

NÒT POU LAPRÈS AK GRAN PIBLIK

Gwoupman LAPEH ak Alye I yo Leve Kanpe Kont Fason Konsèy Elektoral la ap Dirije Pwosesis Elektoral la

Gwoupman politik LAPEH ak alye I yo vle atire atansyon piblik la sou fason Konsèy Elektoral la ap fonksyone. Gen yon jwèt k ap fèt nan fènwa: swa se yon manèv pou kraze eleksyon an, swa se yon mekonesans nan jesyon pwosesis elektoral la, oswa ankò se yon total enkonpetans ki riske plonje peyi a nan yon kriz elektoral ki ka chavire an katastwòf.

Jouk jodi a, alè n ap pibliye nòt sa a, gwoupman LAPEH ak alye I yo poko janm resevwa lyen aksè pou yo kòmanse enskri 30 mil aderan yo. Sepandan, gen lòt gwoupman politik ki deklare yo deja fin antre tout manm pa yo. Si enfòmasyon sa a konfime, se yon vyolasyon grav ak yon prèv klè kote manm Konsèy Elektoral la ap prepare pou yo òganize eleksyon pou yon ti gwoup moun byen chwazi.

Èske se yon gwo deblozay ak yon dezòd san parèy manm Konsèy Elektoral la vle kreye nan peyi a?

Gwoupman LAPEH ak alye I yo ap poze Konsèy la kesyon sa a: Èske se yon eleksyon selektif pou yon ti ponyen moun k ap prepare, sèlman pou yo ka retounen jwenn gwo pòs nan aparèy Leta a?

N ap fè gran piblik la konnen aklè: gwoupman LAPEH ak alye I yo poko janm gen aksè pou anrejistre 30 mil manm yo. Poukisa gen lòt pati ak gwoupman politik k ap di yo deja fini ak pwosesis pa yo? Si sa se vre, se yon vyolasyon ki grav anpil kont Pati Politik LAPEH, yon fòs politik ki toujou nan konpetisyon elektoral e k ap goumen san pran souf pou demokrasi ka retounen nan peyi a, sitou lè nou sonje Pati Politik LAPEH te soti dezyèm nan eleksyon 2017 yo.

Ki kote manm Konsèy Elektoral sa a vle mennen peyi a? Èske Premye Minis Didier Alix Fils-Aimé konsyan ke Konsèy sa a ap trennen peyi a nan pi gwo kriz pòs-elektoral li pa t janm konnen?

Kisa Premye Minis Didier Alix Fils-Aimé gen pou l di pati ak gwoupman politik sa yo ki deja pèdi tout konfyans nan fason manm Konsèy Elektoral la ap kondui pwosesis la?

Gwoupman politik LAPEH ak alye I yo ap repete l ankò: manm Konsèy Elektoral la pa gen ni konpetans ni kapasite pou yo dirije machin elektoral sa a. Si se pa nan lòbèy ak nan konfizyon yo vle trennen peyi a, ansanm ak Premye Minis Didier Alix Fils-Aimé ki se Chèf Gouvènman an epi Prezidan Konsèy Minis yo.

Si Chèf Gouvènman an pa wè klè jan eleksyon sa a ap prepare a se yon veritab fyasko, Istwa gen pou l jije l byen sevè. Jodi a, boul la nan kan w, Premye Minis: manm Konsèy Elektoral sa a pa gen kapasite pou yo òganize eleksyon yo. Enkonpetans yo, ansanm ak kantite fo pa yo, deja montre byen klè peyi a an danje si Chèf Gouvènman an pa aji san pèdi tan.

Premye Minis Didier Alix Fils-Aimé, se responsablite pa w si w pa vle Istwa jije w mal.

Pou gwoupman politik LAPEH ak ALYE I yo

Anacacis Jean Hector
Se Kòdonatè Anacacis Jean Hector

À qui est la faute ? Pourquoi la PNH est-elle la seule institution à être indexée ?

Le drame de Kenscoff impose de dépasser la seule question « où était la Police ? » pour examiner toute la chaîne de sécurité, du renseignement à la décision politique, de la planification à l'intervention et à la stabilisation du territoire.

Par James CADET | Citoyen engagé



Le massacre survenu à Kenscoff dans la nuit du 23 au 24 août 2026 oblige une nouvelle fois le pays à regarder son système de sécurité en face. Des habitants ont été tués, des maisons incendiées, des familles décimées. Le maire de la commune faisait état d'au moins trente morts, tout en reconnaissant que le bilan restait difficile à établir dans l'immédiat. Cette nouvelle tragédie intervient dans une commune déjà profondément meurtrie : en 2025, les Nations unies avaient documenté au moins 262 morts en deux mois d'attaques à Kenscoff, tandis que de nouvelles offensives avaient encore provoqué des déplacements massifs en juillet 2026.

Comme presque toujours, une question surgit aussitôt : où était la Police ? La question est légitime. Mais elle est insuffisante.

La PNH doit répondre de sa mission, de ses choix opérationnels, de la disposition de ses unités, de sa capacité de réaction et, le cas échéant, de ses erreurs. Mais faire de la Police nationale l'unique dépositaire de la responsabilité sécuritaire revient à confondre le dernier maillon visible avec l'ensemble de la chaîne qui conduit à l'opération. Avant qu'un policier n'arrive sur le terrain, il y a normalement une politique de sécurité. Cette politique doit produire une stratégie. La stratégie doit être traduite en plans opérationnels. Ces plans supposent du renseignement, des capacités d'anticipation, des moyens humains, matériels et financiers, une chaîne de commandement, des

Avant toute analyse, je veux d'abord m'incliner devant la mémoire des victimes de Kenscoff, de Fermathe et des zones avoisinantes, et exprimer ma profonde sympathie aux familles endeuillées, aux blessés, aux déplacés et à toutes les communautés frappées par cette nouvelle poussée de violence. Derrière les bilans, il y a des vies brisées, des familles bouleversées et des citoyens qui continuent de payer le prix le plus lourd de l'insécurité. Ma solidarité va également aux policiers et aux autres agents engagés sur le terrain, dont plusieurs sont tombés ou ont été blessés dans l'accomplissement de leur devoir. Ce devoir de compassion ne dispense toutefois pas du devoir de lucidité. Au contraire, il l'impose.

Après l'émotion et le deuil vient une exigence essentielle : comprendre comment une telle tragédie a pu se produire, à quel niveau la chaîne de sécurité a failli et pourquoi, dans le débat public, la Police nationale d'Haïti se retrouve presque toujours seule au banc des accusés.

communications fiables et une coordination entre institutions. Dès lors, la question posée par Kenscoff devient plus large : qui savait qu'une attaque se préparait ? Quelles informations avaient été recueillies ? Ont-elles été analysées ? Partagées ? Transformées en alerte ? Qui devait prendre la décision de renforcer la zone ? Quels moyens étaient disponibles ? Qui devait les autoriser ? Qui devait coordonner la PNH, les FAD'H, la Task Force, les forces internationales et les autres dispositifs engagés dans la lutte contre les groupes armés ?

L'échec sécuritaire, lorsqu'il se produit, doit donc être examiné depuis l'information brute jusqu'à l'opération finale. Le renseignement n'est pas seulement le travail d'un informateur ou d'un service secret. C'est une chaîne : recueillir, vérifier, croiser, analyser, transmettre, décider et agir. Si l'information existe mais n'est pas transmise, la chaîne a échoué. Si elle est transmise mais qu'aucune décision n'est prise, la chaîne a échoué. Si la décision est prise mais que les unités n'ont ni véhicules, ni munitions, ni renforts, ni soutien, l'échec dépasse encore la seule responsabilité du policier placé sur le terrain. Kenscoff montre précisément pourquoi cette distinction est indispensable.

La Police nationale reste la force la plus visible, la plus sollicitée et celle qui affronte quotidiennement les groupes armés. Elle est donc naturellement la première institution que la population interpelle.

Page suivante

Mais la sécurité nationale ne se réduit pas à la Police. Autour d'elle existent le Conseil supérieur de la Police nationale, les ministères responsables de la sécurité, de la défense et de l'intérieur, les structures de renseignement, les FAd'H, la Task Force, la Force de répression des gangs,

des contractants privés ainsi que les partenaires internationaux chargés d'appuyer l'effort sécuritaire. Chacun de ces acteurs intervient à un endroit différent de la chaîne et doit pouvoir répondre de la mission qui lui est confiée.

À quoi sert cette architecture si, au moment du drame, une seule institution doit répondre de tout ?



L'approche institutionnelle impose au contraire de distinguer trois niveaux de responsabilité. Le niveau politique doit définir les priorités, attribuer les ressources, arbitrer les responsabilités et assurer l'unité de la politique publique de sécurité. Le niveau stratégique doit transformer ces orientations en objectifs précis : protéger certains territoires, sécuriser les corridors, empêcher l'expansion des groupes armés, anticiper leurs mouvements, protéger les populations vulnérables. Le niveau opérationnel doit enfin exécuter : renseignement de terrain, planification, déploiement, intervention, sécurisation et maintien du territoire.

Mais cette lecture en trois niveaux doit être prolongée par une question trop souvent évitée : qui fait quoi, concrètement, dans la chaîne ?

La PNH a vocation à assurer la sécurité publique, prévenir et constater les infractions, conduire les enquêtes relevant de ses compétences, intervenir contre les groupes armés et protéger les personnes, les biens et les institutions. Elle ne peut cependant être simultanément police de proximité, force d'intervention lourde, service de renseignement omniscient, armée, autorité politique, justice, administration territoriale et dispositif international d'appui.

Lui demander de tout faire revient à organiser institutionnellement son insuffisance, puis à lui reprocher de ne pas avoir tout fait.

Les FAd'H ont, elles aussi, une responsabilité qui doit être clairement assumée dans le cadre de leurs missions et de la stratégie arrêtée par les autorités civiles. Dans une crise où des groupes lourdement armés cherchent à contrôler des territoires, des axes et des positions stratégiques, l'armée peut contribuer à la protection d'infrastructures sensibles, au contrôle et à la sécurisation d'espaces, à l'appui aux opérations conjointes et surtout à la consolidation de certaines positions afin d'éviter qu'un territoire repris ne soit aussitôt reperdu. Il ne s'agit pas de militariser la sécurité publique ni de substituer les FAd'H à la PNH. Il s'agit de définir leur place, leurs règles d'engagement, leurs zones de responsabilité et les mécanismes de coordination avec la Police. Une armée présente mais mal intégrée au dispositif ne renforce pas automatiquement la chaîne ; une armée dont la mission est clairement articulée à celle de la Police peut, en revanche, libérer des capacités policières et contribuer à tenir le terrain.

La même exigence vaut pour les forces internationales. Leur présence ne devrait pas constituer un dispositif parallèle évoluant à côté des institutions haïtiennes. Si elles sont déployées pour appuyer le rétablissement de la sécurité, leur contribution doit être mesurable : quelles

zones doivent-elles soutenir ? Quelles capacités spécialisées apportent-elles ? Quels renforts peuvent-elles fournir en situation d'urgence ? Comment leurs renseignements sont-ils partagés ? Comment s'articulent leurs opérations avec celles de la PNH et des FAd'H ? Et devant quelle structure commune les résultats sont-ils évalués ? L'appui international n'a de sens stratégique que s'il augmente la capacité de l'État haïtien à anticiper, intervenir, reprendre et tenir.

Les contractants privés et les capacités technologiques appellent la même rigueur. Qu'ils interviennent dans le renseignement, la surveillance, l'appui technique, les drones ou d'autres fonctions spécialisées, ils ne peuvent constituer une chaîne autonome dans la chaîne. Leurs objectifs, leurs responsabilités, leurs règles d'engagement, leurs mécanismes de contrôle et leur articulation avec les forces publiques doivent être clairement établis. Une technologie peut détecter ou frapper ; elle ne décide pas à elle seule de la politique de sécurité, ne tient pas durablement un territoire et ne remplace ni la police, ni l'armée, ni la justice, ni l'autorité politique. Il faut donc penser la sécurité comme une dynamique continue, dans laquelle l'information recueillie sur le terrain doit pouvoir

être transformée en renseignement exploitable, puis en Cette décision doit ensuite se traduire en planification, en mobilisation effective des moyens et en action coordonnée sur le terrain. Mais l'opération ne saurait constituer une fin en soi : elle doit être prolongée par la sécurisation des zones reconquises, leur maintien sous contrôle de l'État, l'ouverture des enquêtes et des poursuites nécessaires, puis le retour progressif de l'administration et des services publics. C'est à travers cette continuité que les responsabilités deviennent lisibles et que l'on peut identifier avec précision le point où la chaîne s'est affaiblie ou rompue.

Lorsque ces trois niveaux ne communiquent pas correctement, le policier finit par porter sur ses épaules l'échec d'un système beaucoup plus vaste. Cela ne signifie pas exonérer la PNH. Une institution responsable doit pouvoir être évaluée et critiquée. Mais l'objectivité commande de rechercher la responsabilité là où elle se trouve réellement.

Le massacre de Kenscoff doit donc provoquer autre chose qu'un nouveau débat sur la tête de la PNH. Il devrait conduire à une véritable revue après action, institutionnelle et non politicienne, de toute la chaîne de décision : quelles informations étaient disponibles avant l'attaque ? Qui les détenait ? Qui devait les analyser et les transmettre ? Une alerte stratégique a-t-elle été produite ? Quelles instructions ont été données ? Quels renforts policiers, militaires ou internationaux pouvaient être mobilisés ? Qui avait autorité pour les engager ? Quels moyens des contractants étaient disponibles ? Pourquoi l'ensemble de ces capacités n'a-t-il pas permis de prévenir l'attaque, d'en réduire l'ampleur ou

alerte suffisamment précoce pour éclairer la décision. d'intervenir plus rapidement ? Et quelle était, avant même le drame, l'articulation prévue entre toutes les forces présentes dans le dispositif national de sécurité ?

Cette revue devrait permettre de distinguer la faute individuelle, la faute de commandement, la carence de moyens, le défaut de renseignement, l'insuffisance de coordination et l'échec de politique publique. Sans cette distinction, on sanctionnera peut-être un responsable sans corriger le système qui produira demain la même défaillance sous un autre responsable.

C'est cela, rendre des comptes. La sécurité nationale ne peut pas fonctionner selon une logique où le succès appartient à tout le monde mais où l'échec revient uniquement à la Police.

Kenscoff nous rappelle une vérité institutionnelle élémentaire : une opération policière est la partie visible d'une politique publique beaucoup plus vaste. Si l'État veut comprendre ses échecs, il doit remonter toute la chaîne, depuis l'information et le renseignement jusqu'à la décision politique, puis de la décision à la planification, de la planification au terrain et du terrain à la stabilisation. La question essentielle n'est donc pas de savoir quelle institution peut se décharger sur l'autre, mais comment rendre cette chaîne dynamique : un renseignement qui circule, une décision qui arrive à temps, des forces dont les missions se complètent, des moyens effectivement mobilisables, un commandement qui coordonne et une autorité politique qui fixe le cap et exige des résultats.

À qui est donc la faute ? Peut-être la question est-elle encore mal posée.

Il faudrait demander : où la chaîne a-t-elle rompu, qui avait la responsabilité de ce maillon et pourquoi n'a-t-il pas fonctionné ?

C'est seulement à cette condition que les responsabilités pourront être établies sans complaisance, mais également sans chercher un bouc émissaire. Car à Kenscoff comme ailleurs, la PNH doit répondre de ce qui relève de la Police. Les FAd'H doivent répondre de la part qui leur est assignée dans le dispositif de défense, d'appui et de consolidation territoriale. Les forces internationales doivent répondre de l'efficacité de l'appui pour lequel elles sont mandatées et déployées. Les contractants doivent répondre des capacités et prestations qui leur sont confiées. Les services de renseignement doivent répondre de leur aptitude à anticiper et à transmettre. Et les autorités politiques doivent répondre de la cohérence de l'ensemble.

La responsabilité ne doit donc être ni diluée ni concentrée artificiellement sur la PNH. Elle doit être distribuée selon

les compétences, puis réunifiée par le commandement et la reddition de comptes.

Voilà peut-être le véritable enseignement de Kenscoff : Haïti n'a pas seulement besoin de davantage de policiers, de soldats, de forces étrangères, de drones ou de moyens. Elle a besoin que chaque maillon sache exactement ce qu'il doit faire, avec qui, à quel moment, sous quelle autorité et pour quel résultat.

La PNH ne peut pas être la seule institution indexée parce qu'elle ne constitue pas, à elle seule, la politique nationale de sécurité. Elle en est le principal bras opérationnel. Mais un bras, aussi courageux soit-il, ne peut suppléer indéfiniment l'absence de coordination de tout le corps.

James CADET

Citoyen engagé

Ancien ministre de l'Environnement

Lisez Magazine HAITI-ESPOIR

www.magazinehaitiespoir.site Facebook : Magazine Haïti-Espoir.

Tél +50934751155 / 56220262



Conseil Electoral Provisoire

Réf. : CEP / DC / 038-2526

NOTE DE PRESSE

PUBLICATION DE LA LISTE DES GROUPEMENTS POLITIQUES AGRÉÉS

Le Conseil électoral provisoire (CEP), conformément à l'article 129 du Décret électoral du 2 juin 2026, informe la population en général et les acteurs politiques en particulier, de la publication de la liste des groupements politiques agréés. Sur dix-huit (18) inscrits, quinze (15) ont reçu l'avis favorable du CEP dans la perspective des prochaines élections.

La liste des quinze (15) groupements politiques agréés est annexée à la présente note. Elle sera également disponible sur le site internet www.cephaiti.ht, la page Facebook et le compte X du Conseil électoral provisoire.

Les trois (3) groupements politiques non agréés ont jusqu'au mardi 11 août 2026 à 5 h 00 pm, pour régulariser leur situation au Conseil électoral provisoire.

Parallèlement, le processus d'enregistrement des regroupements politiques se déroule comme prévu du lundi 10 au vendredi 14 août 2026, conformément au calendrier électoral en cours d'exécution.

Le Conseil électoral provisoire réaffirme son engagement à conduire le processus électoral de manière inclusive et impartiale, dans le strict respect des principes d'indépendance, de transparence, d'intégrité et de responsabilité démocratique.

Pétion-ville, le 08 août 2026.-

Pour authentification : (509) 4420 – 6006



72, Rue Stephen Brecher, Pétion-ville



Conseil Electoral Provisoire

Réf. : CEP / DC / 038-2526

NOTE DE PRESSE

PUBLICATION DE LA LISTE DES GROUPEMENTS POLITIQUES AGRÉÉS

Le Conseil électoral provisoire (CEP), conformément à l'article 129 du Décret électoral du 2 juin 2026, informe la population en général et les acteurs politiques en particulier, de la publication de la liste des groupements politiques agréés. Sur dix-huit (18) inscrits, quinze (15) ont reçu l'avis favorable du CEP dans la perspective des prochaines élections.

La liste des quinze (15) groupements politiques agréés est annexée à la présente note. Elle sera également disponible sur le site internet www.cephaiti.ht, la page Facebook et le compte X du Conseil électoral provisoire.

Les trois (3) groupements politiques non agréés ont jusqu'au mardi 11 août 2026 à 5 h 00 pm, pour régulariser leur situation au Conseil électoral provisoire.

Parallèlement, le processus d'enregistrement des regroupements politiques se déroule comme prévu du lundi 10 au vendredi 14 août 2026, conformément au calendrier électoral en cours d'exécution.

Le Conseil électoral provisoire réaffirme son engagement à conduire le processus électoral de manière inclusive et impartiale, dans le strict respect des principes d'indépendance, de transparence, d'intégrité et de responsabilité démocratique.

Pétion-ville, le 08 août 2026.-

Pour authentification : (509) 4420 – 6006



72, Rue Stephen Archaer, Pétion-ville

HAITI ELECTION:

Voici le calendrier ÉLECTORAL.

-
- | | |
|------------------|---|
| • 20 août 2026. | INSCRIPTION des candidats |
| • 31 août 2026 | Recrutement des superviseurs de centres de vote. |
| • 1er sept. 2026 | Recrutement des membres de bureau de vote. |
| • 3 oct. 2026 | Accréditation aux mandataires de partis politiques. |
| • 5 oct. 2026 | CAMPAGNE ELECTORALE du 1er tour des législatives et de la présidentielle. |
| • 18 oct. 2026 | Acquisition et distribution de matériels sensibles et non sensibles. |
| • 13 nov. 2026 | Publication des listes électorales (J-30). |
| • 13 déc. 2026 | ELECTION: Jour de scrutin du 1er tour des législatives, présidentielle et ratification populaire. |
| • 13 déc. 2026 | Tabulation des votes. |
| • 16 déc. 2026 | RESULTATS: Publication et affichage des résultats de la ratification populaire. |
| • 19 déc. 2026 | Publication et affichage des résultats préliminaires du scrutin du 1er tour de la présidentielle et des législatives. |
| • 22 déc. 2026 | BCEN: Contestations des résultats préliminaires de la présidentielle et des législatives. |
| • 9 janv. 2027 | RESULTAT DEFINITIF: Publication et affichage des résultats définitifs du 1er tour de la présidentielle et des législatives |
| • 10 janv. 2027 | 2e TOUR: Campagne électorale du 2e tour des législatives, de la présidentielle et des collectivités territoriales. |
| • 11 janv. 2027 | Acquisition et distribution de matériels sensibles et non sensibles. |
| • 21 févr. 2027 | ELECTION GENERALE: Jour de scrutin du 2e tour des législatives, de la présidentielle et des collectivités territoriales. |
| • 21 févr. 2027 | Tabulation des votes |
| • 22 févr. 2027 | RESULTAT: Publication des résultats préliminaires du 2e tour des législatives et de la présidentielle. |
| • 23 févr. 2027 | RESULTAT: Publication et affichage des résultats des collectivités territoriales |
| • 23 févr. 2027 | BCEN: Contestations des résultats préliminaires du 2e tour des législatives et de la présidentielle. |
| • 24 févr. 2027 | BCEC: Contestations des résultats des collectivités territoriales. |
| • 7 mars 2027 | RESULTAT DEFINITIF: Publication et affichage des résultats définitifs du 2e tour des législatives et de la présidentielle. |
| • 12 mars 2027 | RESULTAT DEFINITIF: Publication et affichage des résultats définitifs des élections des collectivités territoriales. |
-

RADIO TV international

JUSQU'À QUAND L'ÉTAT ABANDONNERA-T-IL LE PEUPLE ?

Par Ansyto Félix



Le carnage qui a coûté la vie à plus de 40 citoyens haïtiens, selon le bilan provisoire communiqué par le maire de Kenscoff, nous plonge une fois de plus dans la douleur, l'indignation et l'inquiétude. Face à une telle tragédie, une question demeure incontournable : que reste-t-il de la responsabilité de l'État lorsque la vie des citoyens n'est plus suffisamment protégée ?

Comment peut-on quitter sa famille chaque matin en affirmant aller servir le peuple, alors que des innocents continuent de tomber sous les balles ? Au nom de la morale publique, les responsables doivent assumer leurs échecs et tirer les conséquences de leur gestion.

À qui profite cette recrudescence de la violence ? Est-elle le symptôme d'un État défaillant ou le signe d'intérêts qui retardent le retour à un ordre démocratique ? Ces questions méritent des réponses claires.

Haïti a besoin de dirigeants attachés à la justice, à la dignité humaine et à l'intérêt collectif. Comme nous l'enseigne, la

pensée de Martin Luther King Jr., la véritable grandeur du leadership ne se mesure ni à l'argent ni à la popularité, mais à la capacité de défendre la justice et l'humanité.

Aujourd'hui, plus que jamais Haïti a besoin de responsabilité, de solidarité et d'une mobilisation citoyenne pacifique. La sécurité, la justice, la démocratie et la souveraineté ne peuvent être sacrifiées.

À la population de Kenscoff et aux familles endeuillées, j'adresse mes sincères condoléances et ma profonde solidarité.

Haïti ne doit pas mourir. Haïti doit vivre, se relever et retrouver sa dignité.

Félix .J. Ansyto

Citoyen haïtien engagé

Lundi 24 Août 2026

**Lisez Magazine HAITI-ESPOIR**www.magazinehaitiespoir.site Facebook : Magazine Haïti-Espoir.

Tél +50934751155 / 56220262

« La vie, c'est ce qui arrive pendant que vous êtes occupés à faire des projets » John Lennon

Par Martine Milard



John Lennon

Le bouddhisme et le taoïsme rappellent, de leur côté, que l'attachement rigide aux projets engendre la frustration, car la réalité est par nature changeante et éphémère. Lennon, sans le savoir peut-être, résume une sagesse plusieurs fois

Une citation de **John Lennon** et ses répercussions sociales « *La vie, c'est ce qui arrive pendant que vous êtes occupés à faire des projets.* » Cette phrase, extraite de la chanson *Beautiful Boy (Darling Boy)*, parue en 1980, résume en une ligne une idée philosophique ancienne : nous passons notre temps à préparer l'avenir — études, carrière, projets, voyages — sans toujours remarquer que l'existence, elle, se déroule déjà, ici et maintenant. Entre l'illusion du contrôle sur demain et l'imprévisibilité du présent, John Lennon touche à un vieux débat que la philosophie n'a cessé de reformuler.

Une sagesse ancienne pour un mal moderne

Cette intuition rejoint plusieurs grands courants de pensée. Chez les *stoïciens*, **Épictète** et **Sénèque** distinguent ce qui dépend de nous — nos choix, nos intentions — de ce qui n'en dépend pas — les événements extérieurs et l'inattendu : s'accrocher trop fermement à un résultat futur, c'est se couper du seul moment sur lequel nous avons un pouvoir réel. Le **poète Horace**, avec le **carpe diem**, invite à « *cueillir le jour* » présent plutôt qu'à se fier aveuglément au lendemain.

millénaire : nos projets sont des constructions mentales, mais seule la réalité présente possède la texture de l'existence.

Vivre contre planifier : une fausse opposition ?

La citation repose sur une tension féconde entre deux termes. « *La vie* » désigne ce qui se passe réellement, souvent de façon spontanée et imprévisible : une conversation, une rencontre, un instant partagé. « *Les projets* », eux, représentent ce que nous avons prémédité pour notre avenir. Lennon ne nie pas l'utilité de ces projets ; il pointe simplement le risque de repousser indéfiniment le bonheur — « *je serai heureux quand j'aurai terminé mes études* », « *quand j'aurai trouvé un emploi* » — comme si la vie ne commençait qu'une fois les objectifs atteints, alors qu'elle est déjà en cours. Le véritable enjeu n'est donc pas

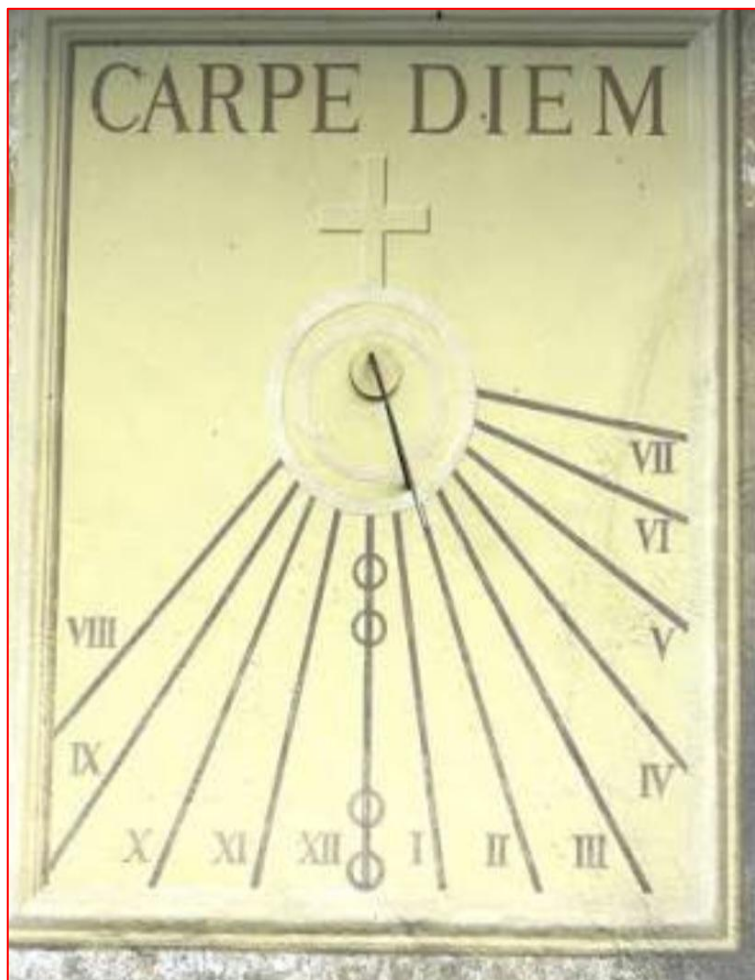
de choisir entre vivre et planifier, mais de trouver un équilibre : avoir des ambitions sans laisser le futur dévorer l'attention que mérite le présent. Concrètement, cela peut prendre trois formes : **accueillir l'imprévu** — un train annulé, un rendez-vous décalé — non comme un problème, mais comme un fragment de vie à habiter ; **cultiver une attention réelle aux gestes routiniers** (boire un café, marcher, écouter un proche) plutôt que de les traverser en pensant déjà à la tâche suivante ; et **planifier avec souplesse**, en acceptant d'ajuster sa trajectoire sans culpabilité lorsque la réalité prend le dessus.

(Page suivante)

Lisez Magazine HAITI-ESPOIR

www.magazinehaitiespoir.site Facebook : Magazine Haïti-Espoir.

Tél +50934751155 / 56220262



Cette philosophie du présent connaît toutefois une limite fondamentale : la réalité matérielle et économique. Savourer l'instant devient un luxe difficilement accessible lorsqu'on est absorbé par des urgences quotidiennes — se loger, se nourrir, se soigner, payer ses factures, prendre soin des siens. Dans ces conditions, penser à l'avenir n'est pas une fuite du présent : c'est une nécessité. Cette analyse rejoint la *pyramide des besoins* d'Abraham Maslow : tant que les besoins physiologiques et de sécurité ne sont pas assurés, l'esprit reste entièrement mobilisé par la survie ou la résolution de crise, et la sérénité devient quasi inaccessible.

Le philosophe **Karl Marx** formulait une idée voisine en expliquant que les conditions matérielles d'existence — pouvoir se loger, se nourrir, se soigner — déterminent la conscience. Quand la survie quotidienne devient une lutte constante, l'énergie mentale se trouve entièrement absorbée par ces urgences. Apparaît alors un décalage révélateur : pouvoir s'arrêter, philosopher, chercher à « *vivre l'instant présent* », suppose déjà une certaine sécurité de base. La société de consommation et la culture contemporaine du bien-être créent parfois une pression culpabilisante, laissant entendre qu'il « suffirait » de positiver — alors que les obstacles économiques et sociaux, eux, sont bien réels.

Cela ne condamne pas pour autant tout espoir d'équilibre. On peut envisager les choses autrement : viser non pas un état de sérénité permanente, mais de minuscules « micro-pauses » — quelques secondes pour respirer, apprécier un paysage sur le chemin du travail — même au cœur du chaos. Et considérer le projet non comme une prison, mais comme un soutien : les projets d'avenir sont souvent ce qui permet de sortir des difficultés. Le piège n'est pas de projeter, mais de se dire : « *je ne serai heureux que lorsque ce problème sera résolu* ». Pourquoi détournons-nous le regard ?

Cette prise de conscience du décalage entre philosophie du présent et contraintes matérielles peut aider à mieux comprendre — et mieux soutenir — celles et ceux qui traversent des difficultés et se sentent isolés. Beaucoup préfèrent, par souci de tranquillité d'esprit, ne pas penser

aux problèmes d'autrui : non par manque d'empathie, mais en se disant qu'ils n'y peuvent rien. Ce désengagement, bien documenté en sociologie, s'explique par plusieurs mécanismes : l'effet du témoin et l'accoutumance, lorsque la précarité devient trop visible ou au contraire trop fréquente dans le paysage urbain pour ne pas provoquer une forme de *fatigue compassionnelle* ; l'individualisme structurel d'une société qui renvoie les problèmes collectifs à la responsabilité individuelle — « *chacun doit s'en sortir seul* » ; et l'impuissance acquise, ce sentiment sincère de ne pouvoir agir à son échelle face à l'ampleur des inégalités, qui pousse à se détacher complètement de la situation. Ce retrait n'est donc pas d'abord un manque d'empathie chez les individus, mais le symptôme du fonctionnement même de nos institutions, lorsqu'elles isolent au lieu de relier.

Quand les institutions isolent au lieu de protéger

Deux mécanismes principaux aggravent cet isolement. D'une part, la **déshumanisation institutionnelle** : la numérisation à outrance et la complexité croissante des démarches administratives créent une véritable fracture numérique. D'autre part, la rupture du lien social qui en découle : quand les services publics de proximité ferment ou s'éloignent, les espaces de solidarité locale disparaissent

avec eux, et l'individu se retrouve seul face à une machine administrative impersonnelle. Beaucoup de personnes en situation de précarité finissent par renoncer purement et simplement à leurs droits — le non-recours aux aides —, ce qui les rend plus invisibles encore et fait peser toute la charge sur la solidarité individuelle ou associative, qui finit elle aussi par s'épuiser.

(Page suivante)

Vers l'autonomisation : « faire avec » plutôt que « faire à la place de »

Face à ce constat, la réforme des institutions — simplifier l'accès aux droits, remettre de l'humain dans les services publics — apparaît comme un levier essentiel. Placer la dignité et la valeur de la personne au centre des institutions est sans doute le principe le plus fondamental : quand un système privilégie la logique comptable ou l'efficacité administrative au détriment de l'écoute, il produit de l'exclusion. Un concept mérite ici d'être souligné : l'universalité ciblée. Il s'agit d'avoir des règles applicables à tous, pour éviter d'étiqueter ou d'invisibiliser certaines personnes, tout en donnant des moyens supplémentaires à celles et ceux qui en ont le plus besoin — en les accompagnant, et non en agissant à leur place.

Cette idée touche à l'**autonomisation** : placer les personnes en position d'actrices de leur propre vie, et non de simples bénéficiaires passives, change entièrement la dynamique de

l'accompagnement. Passer d'une posture de « spectateur » subissant l'institution à celle d'« acteur » de son parcours suppose souvent un déclic — et le levier le plus puissant reste la reconnaissance des compétences déjà là : valoriser ce que la personne sait faire plutôt que de se concentrer uniquement sur ses manques, et lui accorder le pouvoir de décision sur les démarches et les solutions à mettre en œuvre, même lorsqu'elles s'éloignent des cadres habituels. Cette approche du « **faire avec** » plutôt que du « **faire à la place de** » est la définition même de l'accompagnement digne. En travail social comme en pédagogie, on parle du passage de **la prise en charge** — où la personne subit la décision — à l'**autonomisation**, où elle choisit son propre chemin. C'est ainsi que se restaure l'estime de soi, et que l'on sort du statut de « victime » ou de « spectateur ».

Conclusion

L'intuition de **Lennon** reste juste : la vie se déroule dans l'instant, mais nos contraintes et nos projets nous en distraient sans cesse. Encore faut-il, pour en profiter, avoir d'abord satisfait ses besoins essentiels. Le rôle des institutions est ici décisif : trop rigides ou trop déshumanisées, elles isolent au lieu de soutenir. La solution passe sans doute par une alliance entre le politique — les droits — et le terrain — l'humain —, en co-construisant les réponses avec les personnes concernées.

Eleanor Roosevelt disait : « *Hier est de l'histoire, demain est un mystère, aujourd'hui est un cadeau — c'est pour cela*

qu'on l'appelle le présent. » Suivons alors le conseil d'**Eckhart Tolle**, qui invite à accueillir chaque instant présent comme si nous l'avions choisi. Nous traversons parfois des moments difficiles, des bourrasques qu'il faut transcender pour garder le cap et maintenir l'équilibre. Cultivons alors l'appréciation du présent — sans pour autant hypothéquer l'avenir.

Martine Milard
Paris, France



	GÉNÉRIQUE	
HAITI-ESPOIR IDENTIFIER LES PROBLÈMES; DÉTERMINER LEURS CONSÉQUENCES; RECHERCHER LEURS CAUSES; SENSIBILISER LES GENS; ET LES MOBILISER AUTOUR DES SOLUTIONS!	Directeur Général : Me. Jean Hénoc Faroul Redacteur en chef Me Jean Hénoc Faroul Secrétaire de Rédaction Me. Jean Hénoc Faroul Rédaction Mutchi Obas Alex Calas Ing. Yves Junior Vancol Me Manfred Siméon Me Jean Hénoc Faroul Bernadel Joseph Jean Gustave Molin Martine Milard Homère Jean Emmanuel Voltaire	Promotion Alex Calas Reporter Thomas Goldy Marketing et distribution Jean Eudes Pierre Jean Art graphique Alexis Jean Billy

Hommage aux écoliers de Ganthier : Des lauréats dans la tourmente

Par Jean Manfred Siméon

Malgré un contexte d'insécurité chronique et des conditions d'apprentissage précaires, les élèves de la commune de Ganthier ont relevé le défi des examens d'État avec brio, faisant honneur à leur localité.

Un exploit dans l'adversité

Alors que la violence des gangs armés paralyse une grande partie du pays, notamment dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, les écoliers ganthiérois ont démontré un courage et une détermination exceptionnels en se présentant aux examens de 9e année fondamentale et du baccalauréat.

Ganthier, située dans la région métropolitaine, est régulièrement citée parmi les communes où l'accès à l'éducation est gravement compromis par l'insécurité. Des centaines de bâtiments scolaires sont restés fermés dans cette zone, transformant le simple droit à l'éducation en un véritable parcours du combattant.

Pourtant, les résultats publiés le 21 août 2026 par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) révèlent que des élèves de la commune ont su tirer leur épingle du jeu. Dans un département de l'Ouest qui affiche un taux de réussite de 91,90% pour la 9e AF avec 62 319 admis sur 67 811 participants, et 45,73% pour le baccalauréat avec 18 746 admis sur 40 996 candidats, la contribution des élèves de Ganthier à ces chiffres est une source de fierté locale.

Des conditions d'apprentissage parmi les plus difficiles du pays

La performance de ces jeunes est d'autant plus remarquable qu'elle intervient dans un contexte où le système éducatif haïtien est qualifié de victime directe de l'escalade de la violence. Les enfants de Ganthier, comme ceux de Croix-des-Bouquets ou Cité Soleil, doivent souvent traverser des zones contrôlées par des groupes armés pour se rendre en classe, risquant chaque jour d'être pris dans des tirs croisés ou recrutés de force.

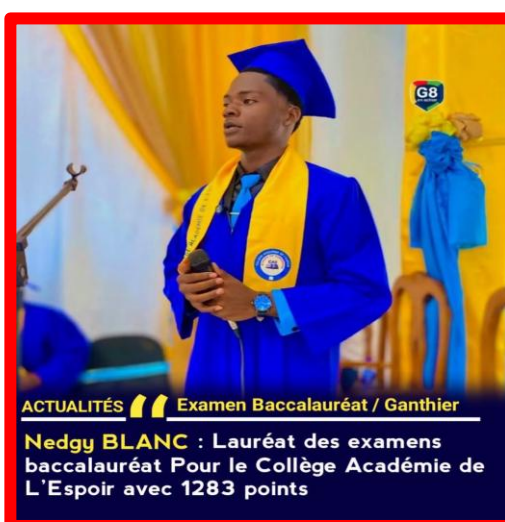
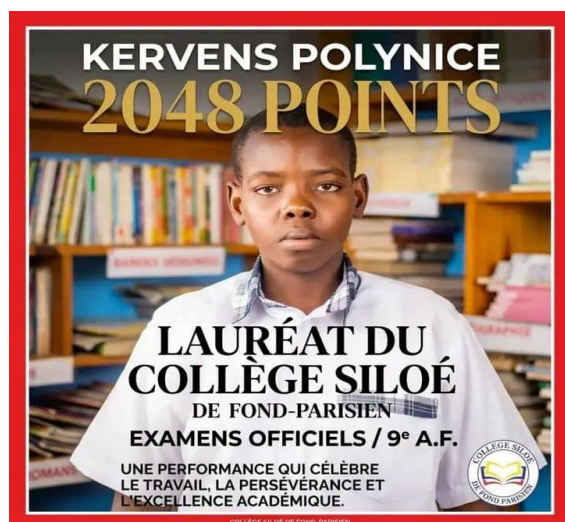
Malgré ces obstacles, des parents, des enseignants et des élèves ont fait preuve d'une résilience hors du commun. L'éducation reste une priorité pour les familles qui considèrent l'école non seulement comme un lieu d'apprentissage, mais aussi comme un refuge et un symbole d'espoir pour l'avenir du pays.

La fierté d'une commune

Au-delà des statistiques nationales, chaque diplôme décroché par un élève de Ganthier est une victoire sur l'adversité. C'est la preuve que, même dans les zones les plus touchées par la crise, le désir d'apprendre et de bâtir un avenir meilleur reste intact.

Ces jeunes, par leur persévérance, incarnent l'espoir d'un renouveau pour Haïti. Ils montrent qu'aucune obscurité ne peut éteindre la lumière de la connaissance. Leur succès est un message clair à la nation : l'éducation est une forteresse que la violence ne peut abattre.

La commune de Ganthier peut être fière de ses enfants qui, dans les conditions les plus précaires, ont su honorer leur ville et porter haut les couleurs de la résilience haïtienne.



Haïti, Conflits inter générationnels

Par Ulysse Jean Chenet



La jeunesse haïtienne était toujours au pouvoir depuis près d'un siècle. Depuis la révolution de 1946, la jeunesse haïtienne n'a jamais été absente du pouvoir. Elle est toujours " In". Il y a une confusion dans les débats socio-politiques en Haïti, quand on fait référence à la jeunesse. Il faut dire que la jeunesse dépasse une simple question d'âge. Voyons sa définition. *La jeunesse est une tranche d'âge située entre la grande enfance et la vieillesse. La jeunesse c'est l'âge de la maturité, de l'énergie et de la performance. Elle se situe entre 15 à 35 ans et dans les pays scandinaves jusqu'à 45 ans".*

Haïti, si on tient compte des mouvances littéraire et politique anti-Occupation américaine de 1915, ce sont des jeunes intellectuels et politiciens du pays qui étaient au devant de la scène. En 1946, **Dumarsais Estimé** incarnait l'image de la jeunesse haïtienne au pouvoir. Il fut élu président d'Haïti à l'âge de 45 ans.

En 1971, avec l'arrivée de **Jean-Claude Duvalier** au pouvoir après la mort de son père. Il a passé 15 ans au pouvoir. Il était âgé à peine de 19 ans. Il était le plus jeune président du monde. Jean Claude Duvalier reste et demeure le plus jeune Chef d'Etat de toute l'histoire de l'humanité de l'Amérique.

En 1991, cinq ans après la chute de la dictature des Duvalier, **Aristide** est élu Président d'Haïti, âgé à peine 36 ans. C'était encore la jeunesse qui était au pouvoir.

Durant toute la période de la transition démocratique, la jeunesse haïtienne n'a jamais été absente. On a eu des jeunes Premiers Ministres, Ministres, Directeurs généraux, etc.

Le Parlement haïtien, à partir de 1991, est un bastion de jeunes politiciens jusqu'à la dernière législature en 2020.

Le problème de mauvaise gouvernance en Haïti, n'est pas une question de génération. C'est un problème d'éthique et de politique publique. La constitution du 29 mars 1987 amendée reconnaît qu'à partir de 25 ans, les jeunes sont libres de se porter candidats.

À chaque période électorale, on soulève les débats sur l'intégration de la jeunesse. Mais, la jeunesse a été toujours (509) 4183 9811 / 4458 0309

au pouvoir et à l'intérieur des Gouvernements. Le problème du pays, c'est l'absence d'un vrai programme de développement durable intégré. Ce n'est pas un problème de vieillesse ou de jeunesse. On a besoin un peu de tout pour faire un monde. Les politiciens qui parlent toujours de la jeunesse, ce sont des gens qui veulent utiliser malhonnêtement les jeunes pour concrétiser leurs projets personnels.

Une société se compose d'enfants, de jeunes, de personnes âgées, de femmes, d'handicapés, etc. Il faut toujours penser à construire une Haïti prospère pour tout le monde, pour les jeunes, pour les femmes, pour les filles, pour les personnes âgées, pour les handicapés, etc.

S'éterniser sur les débats sur l'intégration de la jeunesse dans la vie politique haïtienne est un faux débat ; c'est juste un moyen pour diviser davantage la société haïtienne et favoriser les conflits inter générationnels. Dans la nouvelle Haïti, on aura besoin des jeunes pour leur énergie et leurs innovations. Les personnes âgées pour leurs expériences. Tout le monde a sa place dans une société. Parce qu'il faut un peu de tout pour faire un monde.

On doit éviter les conflits inter générationnels pour construire une nouvelle société haïtienne juste, intègre et prospère.

Ulysse Jean Chenet

Coordonnateur général du Mouvement Point Final.

Email: jeanchenetulyse@gmail.com



Quel modèle pour Haïti : modèle Kagame ou modèle Traoré ?

Par Yves Junior Vancol



Haïti se trouve aujourd'hui à un moment de son histoire où elle ne peut plus se permettre de rechercher des solutions à travers des slogans, des réactions émotionnelles ou la reproduction mécanique des expériences étrangères. La question fondamentale n'est donc pas de savoir s'il faut choisir le modèle Paul Kagame ou celui d'Ibrahim Traoré. La véritable question est plutôt : Quels mécanismes de

gouvernance, de leadership, de construction de l'État et de développement sont compatibles avec les spécificités historiques, institutionnelles, sociales, économiques, culturelles et géopolitiques d'Haïti ? C'est à partir de cette grille de lecture que les expériences du Rwanda et du Burkina Faso doivent être analysées.

Kagame ou Traoré : deux réponses à deux environnements différents

Le modèle incarné par Paul Kagame au Rwanda et celui incarné par Ibrahim Traoré au Burkina Faso ne sont pas nés du même environnement. Le **Rwanda** a construit, depuis 1994, un État fortement centralisé, discipliné et orienté vers la planification à long terme, avec une forte continuité des politiques publiques. Le **Burkina Faso**, quant à lui, évolue dans un contexte sahélien marqué par une crise sécuritaire profonde, la présence de groupes armés, une forte contestation de l'influence française et une volonté de réaffirmation de la souveraineté stratégique. Il serait donc intellectuellement dangereux de transposer mécaniquement l'un ou l'autre modèle à Haïti.

Haïti n'est ni le Rwanda ni le Burkina Faso. Son histoire, sa position géographique, sa relation avec les États-Unis, son appartenance à la Caraïbe, sa diaspora, sa structure

économique, sa faiblesse institutionnelle, son histoire politique et son environnement sécuritaire constituent un écosystème totalement spécifique. Un modèle politique n'est pertinent que lorsqu'il est compatible avec les réalités du territoire dans lequel il doit être appliqué. Pourquoi les mécanismes du modèle Kagame peuvent être plus instructifs pour Haïti ? L'intérêt du modèle rwandais ne réside pas dans la personnalité de Kagame ni dans la durée de son pouvoir. Il réside davantage dans certains mécanismes : la discipline administrative ; la planification stratégique ; la continuité des politiques publiques ; la capacité de l'État à fixer des priorités ; le suivi des résultats ; la mobilisation des ressources ; la construction d'infrastructures ; la responsabilisation administrative ; la recherche d'une stabilité permettant l'investissement et la production.

Cependant, Haïti ne doit pas reproduire les restrictions politiques et démocratiques qui caractérisent également le système rwandais. Il faut donc distinguer ce qui relève de l'efficacité institutionnelle de ce qui relève de l'autoritarisme. Haïti doit rechercher un État fort, mais soumis au droit. Un État capable de faire appliquer ses décisions, mais dont le pouvoir reste soumis à des règles, à des institutions de contrôle et aux droits fondamentaux. Un projet national sur 50 ans Cette distinction est fondamentale.

Un leader intelligent ne doit pas chercher à rester président pendant 50 ans. Ce qu'il doit chercher à faire, c'est mettre Haïti sur une trajectoire stratégique capable de produire des

résultats sur 50 ans. L'objectif n'est donc pas de prolonger indéfiniment le mandat d'un individu, mais de construire un projet national sur 50 ans, porté par des institutions solides et une vision de long terme. Ce projet doit permettre de garantir : une vision nationale de long terme ; des institutions solides ; une administration professionnelle ; des politiques publiques cohérentes ; une économie productive ; des règles stables ; une culture de responsabilité ; la continuité des politiques essentielles malgré les alternances politiques. Le véritable objectif est donc de construire un projet national sur 50 ans, et non de maintenir un président au pouvoir pendant 50 ans.

Le problème de Haïti n'est pas uniquement l'Occident

Il faut également avoir le courage de regarder nos propres responsabilités. Il est facile d'attribuer tous les échecs d'Haïti aux puissances étrangères. Mais une analyse sérieuse doit également reconnaître nos propres faiblesses : corruption ; impunité ; faiblesse institutionnelle ; prédation des ressources publiques ; instabilité politique ; absence de planification ; clientélisme ; conflits entre élites ; faiblesse de l'administration publique ; incapacité à faire respecter durablement les règles. Cela ne signifie pas que les puissances étrangères n'ont aucune responsabilité dans l'histoire d'Haïti. Elles en ont. Mais une nation qui refuse d'assumer ses propres responsabilités restera toujours vulnérable aux influences extérieures.

La souveraineté ne commence pas par des discours contre l'étranger. Elle commence par la capacité de l'État à faire respecter ses propres lois sur son propre territoire. Un

leader intelligent ne livre pas une guerre à l'Occident Haïti doit être suffisamment lucide pour comprendre son environnement géopolitique. Un leader intelligent ne cherchera pas nécessairement à entrer dans une confrontation directe avec les puissances occidentales. Il cherchera plutôt à négocier intelligemment avec elles. Cela ne signifie pas soumission. Cela signifie pragmatisme stratégique. Haïti peut rechercher une coopération normale avec les puissances qui dominent son environnement régional tout en défendant ses intérêts nationaux.

La question ne doit pas être : « Avec qui devons-nous entrer en guerre ? » Mais plutôt : « Comment pouvons-nous négocier avec les puissances qui disposent d'une influence réelle sur notre environnement afin d'obtenir des conditions favorables au développement d'Haïti ? » La diplomatie doit être utilisée comme un instrument de développement.

Maîtriser la classe politique par les règles, pas par la répression

La première bataille d'un futur leadership sérieux devrait être institutionnelle. Il faut progressivement mettre la classe politique sous l'autorité de règles claires : transparence du financement politique ; déclaration de patrimoine ; contrôle des conflits d'intérêts ; sanctions contre la corruption ; professionnalisation de l'administration ; recrutement basé sur la compétence ; évaluation des performances ; transparence des marchés publics ; contrôle indépendant des finances publiques.

Il ne s'agit pas de persécuter les politiciens. Il s'agit de leur retirer la possibilité de fonctionner au-dessus des règles. Un État moderne ne doit pas dépendre de la vertu personnelle des dirigeants. Il doit dépendre de la solidité de ses institutions. Construire progressivement une bourgeoisie

nationale productive et patriote Haïti a également besoin d'une transformation de sa structure économique. Il faut favoriser progressivement l'émergence d'une bourgeoisie nationale productive, patriote et loyale à l'intérêt national. Mais cette bourgeoisie ne doit pas être une classe de privilégiés vivant des contrats publics et des protections politiques. Elle doit produire. Elle doit investir dans : l'agriculture ; l'agro-industrie ; l'industrie ; l'énergie ; l'eau ; les infrastructures ; la construction ; la transformation des matières premières ; la technologie ; le tourisme ; les services ; la logistique. L'État doit protéger l'investissement productif. Mais en contrepartie : les investisseurs doivent respecter les règles fiscales, sociales, environnementales et économiques du pays.

Lisez Magazine HAITI-ESPOIR

www.magazinehaitiespoir.site Facebook : Magazine Haïti-Espoir.

Les investisseurs et la diaspora doivent être considérés comme des partenaires

Il serait également contre-productif de considérer tous les investisseurs étrangers ou les membres de la diaspora comme des adversaires. Ce serait une erreur stratégique. Un pays pauvre qui cherche à se développer a besoin de capitaux, de technologies, de compétences et de réseaux. Les investisseurs doivent donc pouvoir travailler et créer des emplois. Mais ils doivent respecter les mêmes règles que les acteurs nationaux. Protéger l'investissement ne signifie pas abandonner la souveraineté réglementaire. L'État doit créer un environnement dans lequel : celui qui investit est protégé ; celui qui crée des emplois est encouragé ; mais celui qui viole la loi est sanctionné. C'est cette combinaison entre liberté économique et discipline

réglementaire qui permet de construire une économie moderne. Des règles strictes, mais applicables à tous Haïti n'a pas seulement besoin de nouvelles lois. Elle a surtout besoin d'un État capable de faire appliquer les lois existantes et les nouvelles règles de manière équitable. Il faut donc établir progressivement des règles strictes dans les principaux secteurs : politique, économie, fiscalité, environnement, construction, agriculture, sécurité, marchés publics, urbanisme et administration. Mais ces règles doivent être universelles. Un grand entrepreneur, un petit commerçant, un fonctionnaire, un politicien ou un investisseur étranger ne doivent pas bénéficier de deux systèmes de justice différents.

La même règle doit s'appliquer à tous.

C'est cela, un véritable État de droit. Mandela : la nécessité de sortir de la logique de vengeance L'expérience de l'Afrique du Sud constitue également une leçon importante. Après des décennies d'apartheid, Nelson Mandela aurait pu choisir une politique fondée principalement sur la vengeance. Il a plutôt privilégié une stratégie de réconciliation nationale tout en contribuant à construire les nouvelles institutions démocratiques du pays. Cela ne signifie pas que l'Afrique du Sud est devenue parfaite. Elle continue de faire face à de graves problèmes économiques et sociaux. Mais son expérience démontre une chose essentielle : une société qui sort d'une crise historique profonde ne peut pas construire son avenir uniquement sur la vengeance. La réconciliation n'exclut pas la justice. Le pardon n'exclut pas la responsabilité. Et la justice ne doit

pas devenir un instrument de vengeance collective. « Aimez vos ennemis » ne signifie pas renoncer à la justice. Le principe chrétien qui invite à aimer son ennemi peut inspirer une politique de réconciliation. Mais dans un État moderne, il faut distinguer clairement : le pardon est une décision morale ; la justice est une obligation institutionnelle. Une société peut rechercher la réconciliation tout en exigeant que les crimes graves, la corruption et les abus de pouvoir fassent l'objet de procédures judiciaires. L'objectif doit être de sortir de la logique : vengeance → représailles → nouvelles violences → nouvelle vengeance. Haïti doit chercher plutôt : vérité → justice → responsabilité → réparation → réconciliation → reconstruction.

Haïti ne doit pas chercher à casser l'ordre mondial

Le monde est déjà en transformation. L'ordre international devient progressivement plus multipolaire. Mais Haïti n'a aucun intérêt stratégique à devenir un nouveau terrain de confrontation entre grandes puissances. Que la Russie, la Chine, l'Inde, le Brésil, l'Iran, la Corée du Nord, Cuba, les États-Unis ou d'autres puissances règlent leurs propres rivalités selon leurs intérêts. Haïti doit, elle aussi, défendre ses propres intérêts. Nous n'avons pas besoin d'importer les conflits géopolitiques des autres. Nous avons déjà suffisamment de problèmes internes à résoudre.

Notre priorité doit être de reconstruire notre capacité productive, notre sécurité, nos infrastructures, notre agriculture, notre système énergétique, notre gestion de l'eau, notre administration publique et notre système

judiciaire. Vers une diplomatie intelligente avec les puissances qui dominent notre environnement Haïti doit donc rechercher un dialogue stratégique et pragmatique avec les puissances qui exercent une influence réelle sur son environnement régional.

L'objectif ne doit être ni la soumission ni la confrontation. Il doit être la négociation. Nous devons être capables de dire : « Nous avons des intérêts communs. Voici nos priorités nationales. Voici ce que nous sommes prêts à faire. Voici ce que nous attendons de vous. » C'est ainsi qu'un petit État peut défendre ses intérêts face à de grandes puissances. La souveraineté moderne ne consiste pas à s'isoler. Elle consiste à être suffisamment organisé pour négocier.

Lisez Magazine HAITI-ESPOIR

www.magazinehaitiespoir.site Facebook : Magazine Haïti-Espoir.

Tél +50934751155 / 56220262

Haïti doit construire son propre modèle

Haïti n'a pas besoin de devenir le Rwanda. Elle n'a pas besoin non plus de devenir le Burkina Faso. Elle doit apprendre des deux. De l'expérience rwandaise, nous pouvons retenir notamment : la discipline administrative, la planification, la continuité stratégique, la capacité d'exécution et la responsabilisation de l'État. De l'expérience de Traoré et des pays du Sahel, nous pouvons également observer les enjeux liés à la souveraineté, à la diversification des partenariats et à la remise en question des dépendances historiques. Mais aucune de ces

expériences ne doit être copiée mécaniquement. Le modèle doit être haïtien. Un modèle fondé sur les spécificités de notre histoire, de notre société, de notre économie, de notre géographie et de notre environnement géopolitique. Nous n'avons pas besoin d'un président pour 50 ans. Nous avons besoin d'un projet national sur 50 ans. Nous avons besoin d'un leadership suffisamment intelligent pour comprendre que la confrontation permanente avec les puissances étrangères n'est pas nécessairement de la souveraineté.

Nous avons besoin d'une classe politique soumise aux règles.

Nous avons besoin d'une bourgeoisie nationale productive. Nous avons besoin d'investisseurs protégés, mais réglementés. Nous avons besoin d'une justice crédible. Nous avons besoin d'institutions capables de survivre aux individus. Et surtout, nous devons comprendre une vérité fondamentale : Le plus grand exploit d'un dirigeant n'est pas de rester au pouvoir le plus longtemps possible. C'est de construire un État suffisamment fort pour que son départ

ne compromette pas l'avenir du pays. Kagame l'a fait sur certains aspects. Traoré propose une autre voie dans un autre contexte. Haïti doit faire son propre choix, à partir de ses propres spécificités. Nous ne devons copier personne. Nous devons apprendre de tout le monde. Et construire enfin notre propre modèle de développement.

Yves Junior VANCOL, Ing.



**M PA P KITE ANYEN
SOU DO PITIT MWEN**

Tel: (509) 2812-6300 / (509) 4799-7582
(786) 464-0066
WWW.PROTECTA.HT

 **PROTECTA**
Assurance-Terrains

 **AIC**

Qui sont vraiment les ordonnateurs et les comptables de deniers publics?

Par Me. Sonet Saint-Louis



En cette période électorale, où les controverses constitutionnelles se multiplient et entretiennent la confusion, il devient nécessaire de revenir aux textes, de préciser les concepts et de rétablir la rigueur dans le débat public. Chaque question mériterait une analyse approfondie ; le présent article se concentrera donc sur l'une des plus sensibles et des plus souvent instrumentalisées : la décharge._

En 1987, le peuple haïtien s'est doté d'une Constitution. Pourtant, les dirigeants chargés de l'appliquer et de la faire respecter semblent ne la connaître que très peu ou très mal. Certains de mes professeurs, évoquant le statut du président de la République, affirmaient même que celui-ci était « mineur ». Employée de manière imagée en droit public haïtien, cette expression signifie que le chef de l'État ne disposerait pas d'une autonomie complète en matière financière et ne serait pas personnellement responsable de la gestion des deniers publics.

La décharge, formalité constitutionnelle confiée à une commission bicamérale en vertu de l'article 233 de la Constitution de 1987, est utilisée comme une arme politique par les parlementaires. Ces derniers tiennent à conserver cette compétence alors que, selon certains avis exprimés dans le cadre de la réforme constitutionnelle en cours, elle devrait être transférée à la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif.

Un projet de Constitution sera soumis à référendum en même temps que seront organisées les élections générales, ce qui constitue une hérésie : sous l'égide de quelle Constitution ce scrutin se tiendra-t-il ?

La décharge, instrument de contrôle de la gestion publique

Dans le cadre constitutionnel haïtien, la décharge est l'acte officiel par lequel le Parlement, par l'intermédiaire de sa commission bicamérale compétente, approuve la gestion financière et administrative d'un ancien dirigeant ou des membres d'un gouvernement et les libère de la responsabilité attachée à cette gestion pour la période concernée.

Cette formalité constitutionnelle doit être accomplie annuellement. Elle relève de la mission de contrôle du Parlement et intervient, à la fin de chaque exercice fiscal, après la vérification de l'exécution du budget et de l'utilisation des deniers publics. C'est ce que l'on appelle l'approbation des comptes.

À la fin de chaque exercice fiscal, le Parlement doit se prononcer sur la gestion des ministres et du gouvernement en leur accordant ou en leur refusant la décharge relative à

Or, dans ce nouveau texte, certains juristes et responsables politiques peu scrupuleux proposent d'harmoniser la durée des mandats électifs en accordant à tous les élus un mandat de cinq ans. Cette mesure viserait à réduire la fréquence des élections, puisque notre incapacité institutionnelle nous empêche de les organiser aux intervalles réguliers prévus par la Constitution.

Cependant, lorsqu'on prétend résoudre simplement des problèmes complexes, on ne fait souvent qu'en créer de nouveaux.

l'exécution du budget écoulé, avant de leur confier l'exécution d'un nouveau budget. La décharge accordée met fin à leur responsabilité pour la période concernée et doit, en principe, les protéger contre toute poursuite ultérieure portant sur les comptes approuvés.

En l'absence de décharge, un ancien ministre ne peut prétendre à certaines fonctions de responsabilité, sa gestion n'ayant pas encore été déclarée conforme aux règles établies. Il demeure comptable de sa gestion financière et peut, le cas échéant, faire l'objet de poursuites judiciaires. Aucune nouvelle responsabilité ne devrait donc lui être confiée tant qu'il n'a pas été libéré de la précédente. Un État responsable, respectueux des principes de l'État de droit et de la bonne gouvernance, ne peut se permettre de prendre de tels risques.

Page suivante

Le contrôle politique exercé par le Parlement sur la gestion financière du pouvoir exécutif est essentiel. C'est pourquoi, dans notre régime politique, la fonction de Premier ministre est étroitement liée à l'existence du Parlement. En l'absence de celui-ci, elle perd une part importante de sa portée politique. En effet, sans organe de contrôle, il ne peut y avoir de véritable responsabilité gouvernementale : le gouvernement ne saurait se contrôler ni se réguler entièrement lui-même.

En matière de finances publiques, la loi de règlement, qui

L'Exécutif ne peut accorder décharge

Le pouvoir exécutif peut-il accorder une décharge ou une mainlevée aux ministres ?

Même en période exceptionnelle, le pouvoir exécutif ne peut se prévaloir d'une telle compétence. Le gouvernement ne peut être juge de sa propre gestion : cela serait contraire aux principes de l'État de droit. Il existe donc des limites à ce qui peut être admis. C'est au Parlement qu'il revient de contrôler l'exécution du budget, et non au gouvernement.

Le contrôle de l'action gouvernementale est exercé par des organes extérieurs au pouvoir exécutif, notamment le Parlement, la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif ainsi que les autres institutions de contrôle créées par la loi. À cet égard, il convient de se référer à l'article 223 de la Constitution.

Les gouvernements antérieurs ont créé un dangereux précédent en accordant, par arrêté, des décharges à d'anciens hauts fonctionnaires de l'État. Une telle pratique contribue, selon moi, à banaliser et à légaliser la corruption à grande échelle en Haïti, au même titre que le décret du Conseil présidentiel de transition relatif à la Haute Cour de justice.

Sous l'administration du président René Préval, le professeur de droit constitutionnel Monferrier Dorval avait invoqué la théorie des formalités impossibles afin de permettre au pouvoir d'accorder une décharge à certains de ses partisans désireux de participer aux élections.

En droit administratif, cette théorie signifie qu'une décision administrative ne peut être déclarée illégale ou irrégulière au seul motif qu'une formalité obligatoire n'a pas été accomplie, lorsque son accomplissement était

Le président n'est pas « mineur »

Affirmer que le président est « mineur » n'a pas de sens juridique. Cette expression repose sur l'idée que, n'étant en principe ni ordonnateur ni comptable public, il ne gère pas directement les fonds de l'État et n'a donc pas à solliciter de décharge auprès de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif.

Cette interprétation doit toutefois être nuancée. Il convient d'abord de distinguer les ordonnateurs des comptables publics. Certes, le président de la République n'assure pas directement la gestion du budget national. Cette responsabilité incombe principalement aux ministres et aux directeurs généraux, qui en sont les véritables ordonnateurs. Il n'est donc pas, en principe, soumis au mécanisme de la

arrête les comptes de l'État à la fin de chaque exercice fiscal, peut être rapprochée de la décharge. En adoptant cette loi, le Parlement reconnaît que le budget a été exécuté conformément aux règles de la comptabilité publique. À l'inverse, son refus de l'adopter exprime une désapprobation politique majeure à l'égard de la gestion gouvernementale des deniers publics. Une telle situation peut entraîner des conséquences politiques et juridiques pour le gouvernement.

matériellement ou juridiquement impossible.

Or, la décharge ne constitue pas seulement une question administrative : elle revêt également une dimension politique. La décharge à finalité politique relève de la compétence exclusive du pouvoir législatif. La théorie des formalités impossibles, propre au droit administratif, ne saurait donc être automatiquement transposée au domaine constitutionnel. En effet, c'est le Parlement qui confie une charge politique au gouvernement en approuvant sa déclaration de politique générale.

Le budget accordé au gouvernement pour mettre en œuvre ses objectifs découle des engagements pris par celui-ci devant les assemblées parlementaires. Un gouvernement dont la déclaration de politique générale n'a été ni présentée ni ratifiée par le Parlement ne peut, en principe, s'adresser à cette institution pour lui demander décharge, puisqu'il n'a pas reçu sa charge de celle-ci.

La déclaration de politique générale est l'acte par lequel le gouvernement prend des engagements devant les autorités politiques du Parlement. Seules les assemblées devant lesquelles il s'est engagé seraient donc constitutionnellement habilitées à lui accorder décharge, conformément au principe selon lequel la décharge à finalité politique est accordée annuellement aux membres du gouvernement.

Selon cette interprétation, aucun Parlement constitué ultérieurement ne pourrait se substituer à ces assemblées pour accorder la décharge, et encore moins le gouvernement lui-même.

décharge parlementaire ou juridictionnelle relative à l'exécution du budget.

Toutefois, cette prétendue « minorité » se limite strictement au domaine comptable. Sur le plan pénal, le président demeure personnellement responsable des infractions qu'il aurait commises, notamment des faits de corruption, de haute trahison ou d'enrichissement illicite. La Constitution prévoit d'ailleurs sa mise en accusation par le Parlement.

Selon les circonstances, le président de la République ou le Premier ministre préside le Conseil des ministres. Or, les décisions relatives à l'ordonnancement des fonds publics sont parfois prises au sein de cette instance politique. On peut citer, à titre d'exemple, les résolutions relatives à l'utilisation des fonds PetroCaribe.

(Page suivante)

Le président de la République devient-il alors ordonnateur de fait lorsqu'il appose sa signature au bas de telles résolutions ? N'assume-t-il pas une responsabilité pénale, financière et politique quant à l'utilisation et à la gestion de ces fonds, lesquels avaient été intégrés au budget de l'État en 2012 ? Dans l'affirmative, il devrait recevoir décharge pour sa gestion, conformément à l'article 135 de la Constitution de 1987. Une question demeure cependant : quelle institution de l'État est habilitée à se prononcer sur cette affaire ?

Depuis l'adoption du décret de 2005 relatif à la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif, le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables publics est clairement établi. Selon ce principe, une même personne ne peut à la fois décider d'une dépense ou d'une recette — fonction de l'ordonnateur — et manier les fonds ou tenir la comptabilité officielle — fonction du comptable public.

Dans le régime politique haïtien, la signature d'une loi de finances par le président de la République n'engage pas, à elle seule, sa responsabilité politique. Le Premier ministre et les ministres sont politiquement responsables de l'exécution du budget devant le Parlement. En ordonnant la publication de la loi de finances dans Le Moniteur, le président ne fait que promulguer une loi adoptée par le Parlement. Sa responsabilité politique n'est donc pas engagée du seul fait de cette promulgation.

Les actes de promulgation du président sont contresignés par le Premier ministre, qui en assume ainsi la responsabilité politique avec le gouvernement. La situation est différente dans un régime présidentiel comme celui des États-Unis, où le Congrès détient le pouvoir budgétaire, tandis que les aspects techniques de l'exécution budgétaire

et de la comptabilité publique relèvent des départements ministériels et du Trésor.

L'irresponsabilité comptable reconnue au président, tant dans le régime politique haïtien que dans le régime présidentiel américain, ne signifie nullement qu'il est « mineur ». Dans les deux systèmes, le chef de l'État peut être destitué pour des infractions commises dans l'exercice de ses fonctions, conformément aux procédures constitutionnelles propres à chaque pays.

Ainsi, lorsque le président de la République signe des résolutions ordonnant le décaissement de fonds publics, il entre dans le régime de responsabilité applicable aux gestionnaires publics. Il devrait dès lors être soumis, comme les autres ordonnateurs — notamment le Premier ministre et les ministres —, aux juridictions financières compétentes en cas de faute grave. En effet, les résolutions relatives aux fonds PetroCaribe peuvent, par leur nature, être assimilées à des ordres de décaissement.

Notre législation considère comme ordonnateur toute autorité qui engage et ordonne l'exécution des dépenses ou des recettes publiques. Il peut s'agir d'une autorité politique ou administrative, telle que le Premier ministre, un ministre ou, dans certains cas, le président de la République.

Le comptable public, quant à lui, est seul habilité à manier les fonds, à payer les dépenses et à tenir la comptabilité, après avoir vérifié la régularité des ordres transmis par l'ordonnateur. Il convient, à cet égard, de se référer aux articles 18 et 19 du décret de 2005 relatif au fonctionnement de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif.

Nécessité vitale d'organes de contrôle

Dans ses réflexions sur l'État de droit et la bonne gouvernance, la Banque mondiale a rappelé que l'éthique gouvernementale disparaît en l'absence d'un véritable organe de contrôle. Le fait que le président de la République ne manie pas directement les fonds publics ne fait pas pour autant de lui un « mineur ». Il demeure le pivot du régime politique haïtien. C'est notamment au sein du Conseil des ministres, qu'il préside, que sont prises les principales décisions engageant l'État.

La décharge met fin à la responsabilité d'un gouvernant au titre de sa gestion antérieure. La raison d'être de cette formalité constitutionnelle justifie que de nouvelles responsabilités liées à la gestion du Trésor public ne soient pas confiées à un ancien membre du gouvernement dont la gestion n'a pas été déclarée conforme aux règles budgétaires et comptables. Le respect de cette disposition constitutionnelle est indissociable de la lutte contre la corruption, à laquelle Haïti s'est engagée en ratifiant plusieurs conventions internationales.

Un ancien haut responsable de l'État dont la gestion n'a pas

été déclarée conforme aux règles établies perd toute possibilité de se porter candidat aux élections suivantes. S'il tente malgré tout de contourner cette exigence, il compromet sa crédibilité et son intégrité. Se présenter à une élection sans avoir obtenu décharge revient à vouloir se soustraire aux règles du jeu institutionnel.

À cet égard, l'arrêté du président Jovenel Moïse en date du 4 juillet 2021, accordant décharge pleine et entière à un ensemble de hauts responsables de l'État ayant exercé des fonctions ministérielles entre 1991 et 2017, doit être considéré comme nul et non avenue. Cette décision est dépourvue de toute portée légale et constitutionnelle : elle ne met pas fin à leur responsabilité et ne les soustrait pas à l'obligation de rendre compte de leur gestion. La décharge doit être accordée annuellement, et cette compétence appartient à la commission bicamérale du Parlement.

L'article 150 de la Constitution précise d'ailleurs que le président de la République ne dispose d'autres pouvoirs que ceux qui lui sont expressément attribués par la Constitution.

(Page suivante)

Par conséquent, les biens des ministres ayant bénéficié de cette faveur politique devraient demeurer grevés d'une hypothèque légale. La Direction générale des impôts ne saurait procéder à la radiation de celle-ci. Ces anciens hauts responsables de l'État restent donc exposés à d'éventuelles poursuites judiciaires au titre de leur gestion passée. Ils auraient dû le savoir.

Selon un principe général du droit, nul n'est censé ignorer la loi, à plus forte raison un ancien gouvernant qui prétendrait ne pas avoir eu connaissance des règles relatives à la décharge des membres du gouvernement. Celui qui accepte un poste ministériel en l'absence de Parlement doit savoir qu'il assume un risque politique et juridique, avec toutes les conséquences qui peuvent en découler. Ce choix ne saurait en aucun cas lui permettre de se soustraire ultérieurement à ses obligations légales et constitutionnelles.

La décharge ne saurait être réduite à une simple formalité devenue impossible à accomplir en raison du dysfonctionnement du Parlement haïtien. La meilleure politique consiste à maintenir les institutions en vie et à préserver leur capacité de remplir les missions que leur confie la Constitution.

Chacun sait que le Parlement est l'institution habilitée à accorder décharge aux membres du gouvernement. Comme l'exige la Constitution, cette formalité doit être accomplie

annuellement.

Les anciens membres du gouvernement doivent répondre des conséquences de leur incompétence avérée. De leur côté, les anciens parlementaires doivent enfin reconnaître qu'ils ont trop souvent méconnu la portée de leur mission de contrôle. Pendant quatre décennies, cette fonction essentielle du Parlement a été progressivement vidée de sa substance. Ainsi privé de contrepoids, le pouvoir a trop souvent cessé de servir l'intérêt général.

Lorsque la loi de règlement, qui arrête le montant définitif des recettes et des dépenses de l'État, n'est pas votée à la fin de l'exercice fiscal, il convient de mettre en cause non seulement la capacité des parlementaires à exercer leur mission de contrôle, mais également celle des ministres des Finances, de la Direction du budget, du Trésor public et de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSCCA), dont la collaboration est indispensable à l'élaboration, à la vérification et à la présentation de cette loi devant le Parlement.

L'échec du mécanisme de la décharge ne saurait donc être imputé aux seuls parlementaires. Il résulte d'une responsabilité partagée entre les pouvoirs exécutif et législatif. Mais que faire lorsque toutes les structures de l'État ont délibérément failli devant une question aussi fondamentale ?

Conclusion

En Haïti, les élections sont encadrées par la Constitution et par le décret électoral. Ces textes fixent à cinq ans la durée du mandat présidentiel, à quatre ans celle d'une législature et à six ans celle du mandat des sénateurs, dont le renouvellement s'effectue par tiers tous les deux ans. Dès lors qu'un référendum constitutionnel est annoncé parallèlement aux élections, une interrogation majeure s'impose : dans quel cadre constitutionnel et légal celles-ci seront-elles organisées ? Quel régime juridique sera applicable aux candidats et, le cas échéant, aux nouveaux élus ?

Les élections devraient constituer le moment privilégié de la reddition des comptes et de la sanction démocratique. Ce rendez-vous est crucial pour le peuple haïtien.

On peut néanmoins se demander, en toute lucidité, si le processus électoral engagé par le gouvernement de facto de Didier, sans véritable redevabilité, sans contrepoids institutionnel et sans soutien populaire, mais avec l'appui de la communauté occidentale, pourra effectivement se dérouler et aboutir dans un pays profondément effondré.

Quoi qu'il en soit, une classe politique qui a durablement échoué à exercer ses responsabilités ne peut réclamer indéfiniment la confiance du peuple : elle doit céder la

place. Ce sont ces errements accumulés, ces renoncements et ces fautes répétées qui ont conduit le pays au désordre généralisé.

L'heure n'est donc plus à l'attente d'un homme ou d'une femme providentielle. Aucun sauveur ne pourra, à lui seul, réparer les brèches ouvertes par plusieurs décennies d'irresponsabilité. Ce dont Haïti a besoin, ce n'est pas d'une nouvelle promesse incarnée par une personne, mais d'institutions suffisamment fortes pour que nul ne soit au-dessus de la loi, suffisamment vigilantes pour que chaque responsable rende compte de sa gestion et suffisamment justes pour que le pouvoir redevienne un service rendu à la nation. La véritable rupture commencera le jour où gouverner ne signifiera plus échapper au contrôle, mais accepter d'en répondre.

Fort de ma connaissance de l'État, de ses institutions et des exigences du service public, je me tiens prêt, lorsque les conditions permettront enfin l'organisation d'élections libres et crédibles en Haïti, à siéger au Sénat de la République pour examiner, amender et voter les lois, contrôler l'action du gouvernement et, avec dignité, vigilance et fidélité à la Constitution, porter la voix de mon département et défendre les intérêts supérieurs de la nation.

Sonet Saint-Louis av

*Professeur de droit constitutionnel et de méthodologie avancée de la recherche juridique à la faculté de droit et des sciences économiques de l'université d'État d'Haïti
Professeur de philosophie*

*Université du Québec à Montréal
Canada, 3 août 2026
Email : sonet.saintlouis@gmail.com
Tél. : 2635580083/ +509 44073580*



IN MEMORIAM MARC ELIAS JUNIOR

Le 24 août 2026

L'insécurité n'est plus seulement une affaire de gangs. Elle est aussi devenue une crise de commandement, de coordination et d'État.



À la mémoire de Marc Elias Jr.

Ces lignes sont écrites à la mémoire de Marc Elias Jr. Son parcours mérite d'être rappelé avec reconnaissance. Bien avant d'occuper les plus hautes fonctions policières en Floride, il avait déjà noué un lien particulier avec la construction de la Police nationale d'Haïti : dans le cadre de l'*ICITAP (International Criminal Investigative Training Assistance Program)* il accompagna la formation des sept premières promotions de la PNH. Son engagement auprès de l'institution policière haïtienne ne fut donc ni tardif ni simplement protocolaire ; il remonte aux premières années de cette police appelée à incarner, après sa création, une nouvelle conception de la sécurité publique dans le pays.

Né à Miragoâne, Marc Elias poursuit parallèlement une remarquable carrière dans les forces de l'ordre aux États-Unis. Il devint chef de police de Florida City en 1999 puis, en 2011, le premier Haïtien-Américain à diriger le North Miami Police Department. Plus tard encore, il continua

d'entretenir des rapports professionnels avec la PNH, notamment à travers des échanges d'expériences sur la lutte contre la criminalité, les méthodes policières et le leadership. Lui dédier cette réflexion sur la chaîne nationale de sécurité prend ainsi un sens particulier : Marc Elias appartient à cette génération de professionnels qui ont connu les premiers pas de la PNH, contribué à la formation de ses premiers policiers et porté, au-delà de nos frontières, l'exigence de professionnalisme attachée au métier de policier.

Au moment où Haïti s'interroge douloureusement sur l'efficacité de ses institutions de sécurité, sa disparition invite aussi à revenir sur une question fondamentale : qu'avons-nous fait, en trois décennies, de l'architecture institutionnelle que tant d'Haïtiens et de partenaires avaient contribué à édifier ?

Suite page suivante

DETØX_AYITI doit, d'entrée de jeu, une excuse au lecteur pour la densité de cette réflexion. Le sujet l'impose. La crise sécuritaire haïtienne ne peut plus être comprise à travers le seul récit des affrontements, des territoires perdus ou repris et des chefs de gangs recherchés. Elle oblige à remonter toute la chaîne de responsabilité, du renseignement au commandement, de la décision politique à l'action policière, de la défense nationale à l'appui international, jusqu'aux circuits financiers qui nourrissent l'économie criminelle. Nous invitons donc le lecteur à consentir à cette longueur, non pour ajouter des mots au malheur du pays, mais pour essayer d'en regarder ensemble les mécanismes. Car derrière la violence visible se trouve peut-être une crise moins spectaculaire, mais tout aussi déterminante : celle de l'État et de son architecture de sécurité.

À force de regarder les gangs, Haïti risque de ne plus voir ce qui se trouve derrière eux, autour d'eux et, surtout, en face d'eux. Depuis plusieurs années, l'analyse de l'insécurité se concentre presque exclusivement sur l'expansion des groupes armés, leurs chefs, leurs territoires, leurs armes, leurs alliances et leurs crimes. Tout cela est nécessaire. Mais cela ne suffit plus. Car à mesure que les gangs se structurent, une autre réalité apparaît avec une évidence de plus en plus troublante: ce n'est pas seulement la force des organisations criminelles qui explique leur résistance, c'est aussi la faiblesse de la chaîne institutionnelle censée leur opposer l'autorité de l'État.

La situation est suffisamment grave pour que les chiffres ne soient plus de simples statistiques. En 2025, le BINUH a comptabilisé plus de 5 900 morts et plus de 2 700 blessés. L'enlèvement demeure, lui aussi, l'un des instruments majeurs de cette économie de la peur; les Nations unies ont documenté 1 268 cas de kidnapping en 2025, contre 2 058 en 2024, soit une baisse de 38,4 % qui ne saurait masquer l'ampleur persistante du phénomène. Au premier trimestre de 2026, le BINUH a recensé au moins 57 personnes kidnappées contre rançon et précise lui-même que ce chiffre ne représente qu'une partie de la réalité, de nombreuses familles ne signalant pas les enlèvements aux autorités ou aux organisations de défense des droits humains. La violence ne se limite plus depuis longtemps aux bastions historiques de la capitale. Elle touche les corridors économiques, l'Artibonite, le Centre et les axes indispensables à la circulation des personnes et des marchandises. Près d'un million et demi de personnes ont été déplacées.

Les gangs, eux, ont changé de nature. Il serait devenu réducteur de les considérer comme de simples bandes de

quartiers. Ils disposent d'armes de guerre, contrôlent ou influencent des territoires, imposent des taxes, organisent des barrages, maîtrisent des circuits économiques légaux et illégaux, recrutent des enfants, développent des capacités de renseignement local et sont capables de coordonner des opérations dépassant largement les limites de leurs zones d'origine. Des rapports des Nations unies ont situé leur emprise, à différentes périodes, entre 80 et 90 % de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. Plus important encore que ce pourcentage toujours difficile à mesurer avec exactitude, le contrôle criminel est devenu un système. Là où l'État est absent, le gang décide parfois qui entre, qui sort, qui travaille, qui paie, qui transporte, qui commerce et qui survit.

Cette évolution oblige à changer de question. Il ne suffit plus de demander : pourquoi les gangs sont-ils si puissants ? Il faut également demander : pourquoi l'État, avec sa Police nationale, ses Forces armées, ses structures de renseignement, ses autorités judiciaires, ses ministères, ses mécanismes de sécurité publique, ses partenaires internationaux, une Task Force, des contractants privés et désormais la Force de répression des gangs, ne parvient-il toujours pas à transformer ses moyens accumulés en contrôle durable du territoire ?

Car des moyens existent. Des opérations ont été menées. Des membres de gangs ont été éliminés. Des positions ont été frappées. Certains quartiers ont connu une diminution de l'activité criminelle. Des équipements ont été acquis, des véhicules blindés livrés, des policiers formés et de nouvelles promotions intégrées à la PNH. Il serait donc inexact de soutenir que rien n'a été fait ou que toutes les interventions ont échoué. Les forces de sécurité ont obtenu des succès tactiques réels. Le problème est ailleurs : ces succès n'ont pas encore produit un basculement stratégique durable. Un rapport d'experts des Nations unies observait encore en 2026 que, malgré l'intensification des opérations et les frappes de drones, aucun territoire contrôlé par les gangs n'avait alors été entièrement reconquis et stabilisé par les forces de sécurité. Voilà peut-être le cœur du problème haïtien : nous gagnons parfois des opérations sans parvenir à gagner le territoire.

Une politique de sécurité ne consiste pourtant pas simplement à frapper. Elle suppose une continuité : identifier, renseigner, planifier, intervenir, reprendre, tenir, administrer, poursuivre judiciairement et empêcher la reconstitution du réseau criminel. Si l'un de ces maillons casse, l'ensemble du dispositif perd son efficacité.

Une zone peut être bombardée ou investie le matin et redevenir vulnérable quelques semaines plus tard si aucune

présence permanente, aucune administration territoriale, aucune police de proximité, aucun appareil judiciaire et aucun dispositif économique et social ne prennent immédiatement le relais.

C'est précisément ici qu'apparaît la fragilité de ce que l'on pourrait appeler le cordon institutionnel de sécurité nationale. Haïti dispose de plusieurs acteurs, mais l'existence de plusieurs acteurs ne constitue pas nécessairement une chaîne. Une chaîne suppose un commandement compréhensible, une répartition des responsabilités, des objectifs communs, une circulation sécurisée du renseignement et un mécanisme permettant de

savoir qui répond de quoi lorsque quelque chose échoue.

Aujourd'hui, autour de la même crise se retrouvent la Police nationale d'Haïti, les Forces armées d'Haïti, le Conseil supérieur de la Police nationale, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique, le ministère de la Défense, le ministère de l'Intérieur, différents services de renseignement, la Task Force gouvernementale, des contractants privés, la Force de répression des gangs (GSF dans son appellation anglaise) et les structures internationales chargées de son appui. À cela s'ajoutent les partenaires bilatéraux et multilatéraux qui financent, équipent, forment ou conseillent les institutions haïtiennes.

Mais qui construit la vision unique reliant toutes ces pièces ?

La Force de répression des gangs illustre elle-même cette difficulté. Autorisée avec un plafond de 5 550 personnes, elle ne comptait encore, au 8 juillet 2026, que 1 083 militaires déployés. Son premier déploiement opérationnel a commencé en juin. Son architecture prévoit sa propre chaîne de commandement tandis que l'UNSOH- United Nations Support Office in Haiti, ou Bureau d'appui des Nations Unies en Haïti - lui apporte un soutien logistique et opérationnel. Créé par la résolution 2793 du Conseil de sécurité du 30 septembre 2025 et pleinement opérationnel depuis le 1er avril 2026, l'UNSOH n'est pas une nouvelle force combattante; il constitue l'infrastructure d'appui de la GSF, notamment pour le carburant, les rations, les soins médicaux, les transports terrestres et aériens, les communications, les technologies de l'information et les installations nécessaires aux opérations. Ce mécanisme s'ajoute donc à une architecture haïtienne déjà complexe sans s'y substituer.

La Task Force et le recours aux technologies de frappe posent une autre question. Depuis 2025, des opérations de drones ont été menées. Ces frappes ont indéniablement modifié le comportement de plusieurs groupes armés et augmenté la pression sur certains de leurs bastions.

Dans toute cette architecture susmentionnée, la PNH reste, malgré ses faiblesses, le maillon central et presque le point de jonction obligé de l'ensemble du dispositif. C'est sur elle que repose quotidiennement la plus grande partie du poids de la sécurité publique. Or cette institution paie un prix considérable. Un rapport du RNDDH consacré à la période juin 2025-juin 2026 fait état de trente-cinq policiers tués, dont vingt et un dans des affrontements, de nombreux commissariats attaqués ou rendus inutilisables, d'un manque persistant de véhicules, de blindés, d'armes, de munitions et de moyens de communication, ainsi que d'un besoin pressant de renforcer le renseignement policier et la coordination opérationnelle.

La PNH est ainsi placée dans une situation presque contradictoire : on attend d'elle qu'elle constitue la principale force de reconquête nationale, alors qu'elle doit simultanément assurer la circulation, enquêter sur les crimes ordinaires, sécuriser les institutions, contrôler les manifestations, combattre les enlèvements, protéger les infrastructures stratégiques et affronter des groupes lourdement armés sur plusieurs fronts.

À cette pression opérationnelle viennent s'ajouter les luttes d'influence auxquelles aucune institution de sécurité plongée dans un système politique fragile n'est totalement imperméable. Les changements répétés dans certains postes de commandement, les rivalités internes, les interrogations sur les nominations, les frustrations relatives aux moyens financiers et les soupçons d'interférences politiques doivent être regardés sérieusement. Non pas pour accuser sans preuve, mais parce que l'unité de commandement est une condition de victoire. Une police divisée au sommet peut être courageuse sur le terrain et néanmoins perdre de son efficacité stratégique.

Il faut donc se demander pourquoi le débat public revient si régulièrement sur un changement du Directeur général ou de tel responsable de la PNH, au lieu de porter d'abord sur la continuité du plan national de sécurité. Changer un homme peut parfois être nécessaire. Changer constamment les hommes en espérant qu'ils remplacent les institutions est une autre affaire. Haïti n'a pas seulement besoin d'un bon commandant. Elle a besoin d'une doctrine de sécurité suffisamment claire pour survivre aux changements de commandants.

C'est une évolution importante. Mais les FAd'H restent une institution en reconstruction. Leurs moyens, leur effectif, leur déploiement territorial et leur expérience opérationnelle ne permettent pas encore d'en faire l'équivalent de la PNH dans la lutte quotidienne contre des

Suite page suivante

réseaux criminels profondément implantés dans les quartiers. Elles représentent donc encore le maillon le moins robuste du dispositif national, non pas nécessairement par manque de volonté, mais parce que leur reconstruction institutionnelle demeure inachevée.

Une autre question mérite d'être posée concernant le pilotage politique de la sécurité. Mario Andrésol, nommé secrétaire d'État à la Sécurité publique en janvier 2025, a été transféré au ministère de la Défense lors du remaniement de mars 2026. Les données publiques du ministère de l'Économie et des Finances relatives aux effectifs d'avril et de mai 2026 affichent ensuite zéro effectif au Bureau du secrétaire d'État à la Sécurité publique. Même en tenant compte des limites administratives de telles données, l'interrogation demeure légitime : dans une crise où le principal problème est précisément la coordination de la sécurité publique, pourquoi laisser s'affaiblir une fonction appelée à contribuer au pilotage transversal du secteur ?

Et puis demeure le problème plus discret, mais peut-être plus déterminant encore : celui du pouvoir informel. Dans

Il faut également regarder l'argent.

Comment expliquer que des chefs de gangs puissent financer des hommes, acquérir des armes et des munitions, entretenir des véhicules, communiquer, redistribuer des ressources et exhiber parfois une richesse considérable sans que l'État soit capable d'assécher systématiquement leurs circuits financiers ? L'argent criminel ne disparaît pas lorsqu'il quitte les mains de celui qui rackette, kidnappe ou trafique. Il circule. Il est transporté, échangé, conservé, converti, investi ou blanchi.

Qui sont les intermédiaires ? Où va cet argent ? Quels patrimoines alimente-t-il ? Quelles entreprises ou activités servent éventuellement de relais ? Quels mouvements financiers sont réellement investigués ? Quelles saisies patrimoniales ont été réalisées ? Combien de comptes ont été gelés ? Combien de prête-noms poursuivis ?

Ces questions sont d'autant moins théoriques que les régimes internationaux de sanctions visant Haïti mentionnent désormais non seulement des chefs de gangs mais aussi des acteurs politiques, économiques ou des intermédiaires accusés, selon les cas, de financement, de blanchiment, d'approvisionnement en armes ou de soutien à des réseaux criminels. Les Nations unies ont également insisté sur la nécessité de renforcer la lutte contre les crimes financiers.

Une guerre contre les gangs qui ne devient pas en même temps une guerre contre leurs finances, leurs armes, leurs

un système fragile, il suffit parfois qu'une personnalité bénéficiant de la confiance du sommet de l'État acquière une influence disproportionnée sur les dossiers de sécurité pour brouiller les lignes de responsabilité. Lorsqu'un conseiller, un proche, un responsable politique ou n'importe quel acteur extérieur à la chaîne réglementaire commence à orienter les décisions, contourner les structures ou opposer les responsables entre eux, la sécurité nationale cesse progressivement d'être une politique institutionnelle pour devenir une gestion de rapports personnels.

La question n'est pas de désigner quelqu'un sans preuve. Elle est de rappeler une règle. Dans un domaine aussi sensible, personne ne devrait pouvoir être plus puissant que la fonction qu'il occupe. La sécurité d'un pays ne peut être administrée par les susceptibilités, les ego, les réseaux de proximité ou la conviction d'un homme qu'il comprend mieux la guerre que toutes les institutions réunies. En matière de sécurité nationale, l'homme-orchestre finit souvent par devenir l'ennemi de l'orchestre.

logisticiens, leurs informateurs, leurs fournisseurs et leurs protecteurs restera nécessairement incomplète.

C'est ici que la question du renseignement doit être débarrassée de son mystère. Le renseignement ne se mesure pas au montant dépensé, au nombre de structures créées ou à la quantité d'informations collectées. Il se mesure à sa capacité de transformer une information en décision utile. Si un service sait où se trouve un chef de gang mais que l'information n'arrive pas à l'unité capable d'intervenir, le renseignement a échoué. Si plusieurs structures détiennent chacune une partie de l'information mais refusent de la partager, le système a échoué. Si une opération est lancée sans savoir qui occupera le terrain après la frappe, la planification a échoué. Si des moyens financiers sont consacrés au renseignement sans indicateurs permettant d'évaluer leur rendement, l'État doit demander des comptes.

Il ne faut pas exclure non plus les risques de chevauchement institutionnel, de rétention d'information, de concurrence entre services, d'instructions contradictoires, voire de boycottage interne. Mais ces phénomènes doivent être documentés et audités plutôt que transformés en accusations politiques sans preuves. La meilleure réponse au soupçon reste la traçabilité de la décision : qui savait quoi, à quelle heure, quelle instruction a été donnée, par qui, à qui et pourquoi n'a-t-elle pas été exécutée ?

Suite page suivante

Quant aux partenaires internationaux, la même exigence de clarté s'impose. Il est légitime de questionner leurs intérêts, leurs agendas et leurs résultats. Il serait cependant trop facile de transformer chaque insuffisance en « mission invouable ». Ce qui peut être établi suffit déjà à nourrir la critique : les dispositifs internationaux se sont succédé, leurs effectifs ont souvent été inférieurs aux besoins, leurs déploiements ont pris du retard et leurs architectures se sont superposées à celles d'Haïti. Pendant ce temps, les groupes armés ont continué à apprendre, s'adapter, se déplacer et reconstituer leurs réseaux.

La vraie souveraineté ne consisterait donc pas à refuser l'aide internationale. Elle consisterait à obliger cette aide à entrer dans une stratégie haïtienne.

Autrement, l'État aura détruit des positions sans reconquérir la République.

Reste enfin une question plus délicate, que notre société devra tôt ou tard avoir le courage d'affronter : celle du dialogue.

Il existe aujourd'hui un paradoxe apparent. Des journalistes étrangers, des chercheurs, des organisations humanitaires ou d'autres intermédiaires arrivent parfois à entrer en contact avec des chefs de groupes armés, à les interviewer ou à pénétrer dans certaines zones, tandis que l'idée même qu'un Haïtien puisse parler avec ces groupes soulève immédiatement le soupçon de collusion.

Il faut néanmoins distinguer les choses. Interviewer n'est pas négocier. Négocier n'est pas capituler. Dialoguer n'est pas absoudre.

Mais aucune société ayant traversé une violence aussi profonde ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les mécanismes de sortie de conflit. Les membres de ces groupes demeurent des Haïtiens, mais leur nationalité

Car le pays ne peut indéfiniment disposer d'une stratégie de la PNH, d'une stratégie des FAd'H, d'une stratégie de la Task Force, d'une stratégie de la GSF, de projets des Nations unies et de programmes de coopération de plusieurs partenaires sans posséder au-dessus de tout cela une seule doctrine nationale de sécurité et de défense définissant clairement le résultat recherché.

Et ce résultat ne peut être seulement : tuer ou arrêter davantage de membres de gangs. Le résultat doit être le retour de l'État. Retour de la police. Retour du juge. Retour de l'école. Retour de l'hôpital. Retour de l'administration. Retour des entreprises. Retour des habitants. Retour de la route. Retour de l'autorité publique.

n'efface ni leurs crimes ni les droits des victimes. Une véritable stratégie nationale pourrait donc devoir combiner usage légitime de la force, arrestations, justice, désarmement, démantèlement, récupération des armes, poursuite des crimes graves, réinsertion de ceux qui peuvent l'être et ouverture de mécanismes de dialogue pour ceux qui acceptent réellement d'abandonner la violence.

Le dialogue ne peut être un partage de l'impunité. Il ne peut pas signifier que celui qui a massacré, violé, kidnappé ou torturé obtient simplement une récompense politique pour avoir suffisamment terrorisé la société. Mais la justice ne devrait pas non plus être confondue avec la vengeance.

Entre l'impunité et l'extermination, une République doit être capable d'inventer une troisième voie : vérité, responsabilité, réparation, désarmement, réconciliation et retour à la communauté lorsque cela est juridiquement et moralement possible.

Peut-être est-ce là que nous devons déplacer le débat.

Haïti ne fait pas seulement face à une colonie de groupes armés. Elle fait face à une crise de son architecture d'autorité. Les gangs ont réussi à constituer des réseaux. L'État, lui, peine encore à constituer une chaîne. Or une chaîne de sécurité n'est jamais plus forte que son maillon le plus faible.

Aujourd'hui, la PNH continue, souvent au prix du sang, à empêcher que tout s'effondre. L'armée tente de reprendre sa place. Les partenaires internationaux apportent des moyens considérables mais encore fragmentés. Des forces étrangères arrivent. Des technologies nouvelles frappent les

bastions. Des budgets sont engagés. Des opérations sont annoncées. Et pourtant le citoyen continue à demander l'essentiel : qui me protège ?

Lorsque, après autant d'institutions, de structures, de missions, de responsables, de dépenses et d'armes, une population doit encore poser cette question, le problème ne peut plus être recherché seulement dans la rue où se trouve le bandit. Il faut aussi regarder la chaîne censée l'arrêter. Et la reconstruire, maillon après maillon.

DETØX_AYITI

Sécurité diagnostic

Lisez Magazine HAITI-ESPOIR

www.magazinehaitiespoir.site Facebook : Magazine Haïti-Espoir.

Tél +50934751155 / 56220262

Dr Lainy Rochambeau, un mapou qu'un cancer à la tête a terrassé

Par Sonet Saint-Louis, Av.



Notre camarade, le **Dr. Lainy Rochambeau**, nous a quittés pour rejoindre ce ciel paisible où les douleurs se dissipent et où l'amour demeure. Que ce passage soit, pour nous, ses anciens camarades du lycée Anténor-Firmin et de l'École normale supérieure, un envol doux et serein ! Que son âme bienveillante trouve enfin la paix après tant de souffrances !

Ce n'est pas un adieu définitif, car cette séparation brutale ne saurait effacer tout ce que nous avons vécu et partagé au fil des années. Malgré cette perte, nous continuerons à sentir sa présence à nos côtés, dans nos projets et dans notre vie quotidienne. À chaque lever du soleil, son souvenir nous inspirera le goût du beau, du vrai, de la qualité et de l'excellence dans notre quête du bonheur collectif.

Lainy et moi nous connaissions depuis notre plus jeune âge, alors que nous fréquentions les bancs du *lycée Anténor Firmin*. Notre amitié a traversé les années sans jamais perdre de sa profondeur. Après la classe de philosophie, nous nous sommes retrouvés à l'École normale supérieure, où il étudiait les lettres, tandis que j'étudiais la philosophie. Après notre licence, nous avons poursuivi nos études supérieures, lui en France et moi au Canada.

Le professeur Lainy Rochambeau a obtenu un doctorat d'État en linguistique à la Sorbonne. À son retour en Haïti, il a enseigné à l'Université d'État d'Haïti. Quelques années plus tard, il a été révoqué à la suite de conflits opposant des

professeurs aux responsables du rectorat de cette université. Contraint de quitter Haïti, il s'est retrouvé aux États-Unis avec un statut précaire et sans salaire garanti.

À la précarité professionnelle et matérielle provoquée par son licenciement et son exil est venue s'ajouter une épreuve plus terrible encore : Lainy a été atteint d'un cancer du cerveau. Lorsque j'ai appris la gravité de sa maladie et les difficultés auxquelles il faisait face pour se faire soigner, j'ai fait appel à la solidarité des autorités universitaires et gouvernementales afin qu'elles lui viennent en aide. Seule la professeure Norah Joseph, de la Faculté de linguistique, a répondu à mon appel. Je n'oublierai jamais son geste.

J'ai alors compris qu'un homme comme le Dr Lainy Rochambeau ne figurait pas parmi les priorités nationales. Comme tant d'autres qui lui ressemblent, il a été mis à l'écart dans un pays où la médiocrité domine trop souvent. Il a vécu cette période douloureuse dans l'angoisse, contraint d'accepter une défaite humiliante et de renoncer à son choix de vivre dans une Haïti qui, elle, n'avait pas voulu de lui.

Je ne condamne ni Dieu ni le destin, mais je trouve que la vie est injuste. Lui qui avait tout fait pour se former et qui avait fréquenté de grands centres universitaires à travers le monde n'a pas récolté les fruits des efforts qu'il avait consentis. Comme moi, malgré la dureté des réalités terrestres, il n'a jamais mis en doute la bonté de Dieu, en

dépôt de la souffrance, des inégalités et des injustices qui brisent certaines vies avec une cruauté particulière.

Je ne cherche ni faux ni vrais coupables à la situation actuelle de mon pays. Je me demande simplement pourquoi tant de parcours extraordinaires, construits au prix d'immenses sacrifices, peinent à être reconnus et acceptés. Pourquoi en a-t-il été ainsi du sien ?

Il y a quatre ans, le **Dr Lainy Rochambeau** m'avait présenté à l'un de ses amis, qui cherchait un spécialiste du droit constitutionnel haïtien afin d'expliquer la situation de notre pays dans le cadre d'une conférence organisée par la section Caraïbes de l'Université de Louisiane.

Après ma présentation, Lainy m'a dit : « Nous avons pensé à Mme Mirlande Manigat, mais je ne crois pas qu'elle aurait fait mieux que toi. » Je lui ai répondu : « Arrête ! Mirlande est mieux préparée que moi et que beaucoup d'autres. Nous sommes les semences de l'avenir. » Il insista : « Sonet, tu en as la capacité. Lance-toi ! Je crois en toi. Tu verras : Haïti souffre d'une grave pénurie d'hommes et de femmes capables de s'engager. Cela marchera ; sinon, il faudrait désespérer du pays. »

L'émotion de cette conversation resurgit aujourd'hui dans ma mémoire, à cette heure de vérité nationale où il nous faut réparer les brèches et rattraper le temps perdu. Cette aventure à laquelle tu m'as invité, dois-je désormais la poursuivre seul, sans toi, cher ami ?

L'illusion d'une vie en rose, sans douleur ni défaite, a toujours été hors du domaine du possible. Pourtant, même lorsque l'inaccessible semble habiter nos rêves, nous devons trouver la force de vivre, malgré la persistance du

Sonet Saint-Louis, Av.

- Professeur de droit constitutionnel et de méthodologie avancée de la recherche juridique à la faculté de droit et des sciences économiques de l'université d'État d'Haïti

- Professeur de philosophie.

- Canada, le 22 août 2026

- Tél: 2635580083/+509-44073580

- Email: sonet.saintlouis@gmail.com

malheur.

Mon grand regret, cher Rochambeau, est de ne pas avoir pu te parler une dernière fois. Mais, en même temps, je voulais éviter cette douloureuse scène d'adieu, sachant que tu étais condamné à brève échéance. En raison d'une maladie qui bouleverse ma propre vie et me retient au Canada, je n'ai pas pu être auprès de toi au moment poignant de notre séparation définitive.

Tu n'as pas eu le temps de confier une dernière parole à l'homme politique que tu souhaitais que je devienne. Mais je garde précieusement tes idées, tes réflexions, ta gentillesse et les valeurs que nous partagions.

Monte vers le ciel étoilé, accompagné de la loi morale que tu portais en toi. Deviens cette étoile qui continuera de nous éclairer tandis que tu marches à la rencontre de ton Créateur.

Tu peux maintenant reposer en paix, cher Lainy. Ta vie n'aura pas été vaine : tu nous laisses ton savoir, ton courage, ton amitié et cette confiance inébranlable que tu plaçais dans l'avenir de notre pays. Nous garderons ta lumière vivante en poursuivant les idéaux auxquels tu croyais.

À ta chère épouse, Darline, ainsi qu'à ta fille, j'adresse mes condoléances les plus émues et l'expression de toute ma solidarité. Puissent-elles trouver la force de traverser cette douloureuse épreuve.

En songe et en pensée, tu demeureras avec nous pour l'éternité.

GÉNÉRIQUE		
HAITI-ESPOIR IDENTIFIER LES PROBLÈMES; DÉTERMINER LEURS CONSÉQUENCES; RECHERCHER LEURS CAUSES: SENSIBILISER LES GENS; ET LES MOBILISER AUTOUR DES SOLUTIONS!	Directeur Général : Me. Jean Hénoc Faroul Redacteur en chef Me Jean Hénoc Faroul Secrétaire de Rédaction Me. Jean Hénoc Faroul Rédaction Mutchi Obas Alex Calas Ing. Yves Junior Vancol Me Manfred Siméon Me Jean Hénoc Faroul Bernadel Joseph Jean Gustave Molin Martine Milard Homère Jean Emmanuel Voltaire	Promotion Alex Calas Reporter Thomas Goldy Marketing et distribution Jean Eudes Pierre Jean Art graphique Alexis Jean Billy



L'haïtienne-américaine **Tatenda Rameau** a été couronnée "Miss Universe Haïti 2026" au cours d'une cérémonie organisée dans la nuit du Dimanche 23 Août 2026 au *Cultural Complex de Little Haiti*, Miami, Florida. Elle représentait "l'arrondissement des Cayes" parmi 27 autres concurrentes, toutes des filles de la diaspora haïtienne.

Voici la liste des candidates présentées: *Angélique François, Adelda Blanc, Ange D. Joseph, Emmanuella-Darline Forges, Jessica Pierre, Lucinda Desormes, Sanite Pierre, Wildine Olistin, Merlie Fleurizard, Béatrice Jamila, Christee Guirand, Larissa Leger, Maya Desroches, Nathalie Rigaud, Pharlandia Fleurimond, Vicani Merisma, Zahra Lanauze, Faith Charles, Midlove Pierre, Cristina Cadet Prosper, Nadgeena Jerome, Sajenta Antoine, Stefanie Merelus, Tania Lazarre, Vasty Jean, Wildaïna Charles, Faithlyne Desir, Sklouchere Pierre.*

Rameau remplace **Melissa Sapini**, Miss Universe Haïti 2025. Elle portera donc les couleurs d'Haïti au 75ème Miss Universe Pageant qui aura lieu le 24 Novembre 2026 à San

Juan, Porto Rico. Fille d'une haïtienne-américaine et d'un jamaïcain-américain, elle a vécu au Ghana, en France et aux USA où elle est née (New York). Tatenda est une alumni de Wellesley College et entreprend un master en journalisme au Georgetown University. Elle est actrice, écrivaine, productrice et militante des arts.

Haïtiannerie, désaccord entre les membres du jury ou résultat truqué? On avait annoncé la victoire d'**Angie François** et la couronne déjà placée sur sa tête avait été reprise pour être redonnée à **Tatenda Rameau**.

Parmi les maigrichonnes, la représentante de "Jacmel", **Stefanie Lemoine Merelus**, a attiré l'attention du public par sa beauté, son âge mûr, ses mensurations et son statut de mère de famille. Elle rentre dans tous les critères déclarés de Miss Universe.

NB. La pratique de longs faux cheveux devrait cesser parmi les Miss de beauté haïtiennes, car Haïti c'est d'abord la fierté de la femme noire, griffonne ou mulâtresse. .

Page suivante



Tatenda Rameau

ANGÉLIQUE FRANÇOIS OU ANGIE FRANÇOIS: 1ère DAUPHINE

- Représentante du Département du Nord-Ouest;
- Étudiante en droit au *Texas A & M University School of Law*;
- Fondatrice de l'organisation à but lucratif *The Reach One to Be Won Foundation, Inc.*
- Mannequin professionnel et ancien athlète.
- Expérience: *Miss Reina del Café Haiti*, *Miss International Haiti*, avant de participer à *Miss Universe Haiti 2026*.



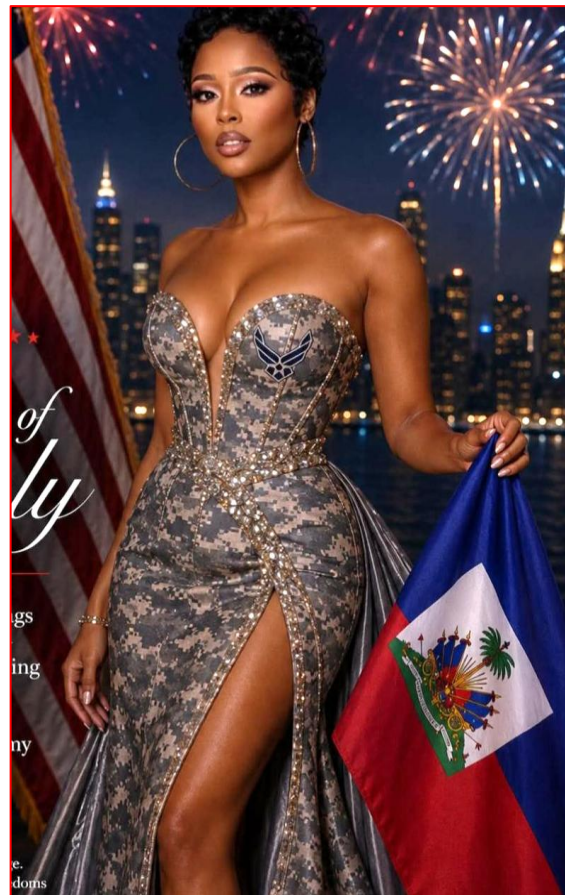
Angie François



STEFANIE LEMOINE MERELUS

Elle a fait partie du Top 5 de *Miss Universe Haiti 2026*.

- *représentante de Jacmel ;*
- *Agent immobilier ;*
- *Master en droit ;*
- *Membre de l'US Air Force Reserve ;*
- *Top 5 Miss Black USA, 2024*
- *Miss Black Florida, USA, 2024 ;*
- *Œuvre sociale : alphabétisation et vision pour l'apprentissage.*





Stéfanie Merelus

Soye-Karibi George



La phase finale du choix de *Miss World/Momde/Mundo* 2026 se poursuit au Vietnam.

Les concours de beauté internationaux actuels n'accordent pas juste valeur à la beauté de la femme noire. Sa morphologie ne répond pas toujours à tous les critères du canon de beauté occidental : peau claire ou blanche, yeux clairs, cheveux souples et longs, haute taille, physique maigrichon.

Or, ce qui fait la beauté de la femme noire, c'est surtout sa couleur d'ébène, sa rondeur, ses dents blanches, ses gencives violettes et ses cheveux courts, crépus ou frisés, bref sa coiffure afro.

Il est donc difficile de battre les femmes blanches sur leur propre terrain : leurs propres concours avec leurs propres critères de beauté. L'an dernier en 2025, Miss

Universe a connu des moments troubles pour l'injustice faite à **Olivia Yacé**, cette jeune femme ivoirienne, véritable gagnante du concours qui avait pourtant été reléguée en 5ème position (4ème dauphine).

La mauvaise pratique des faux cheveux longs, est en train d'être abandonnée par des Miss courageuses du Monde noir. Et c'est de bonne guerre !

En attendant d'avoir leurs propres concours internationaux de beauté avec leurs propres critères, les plus belles femmes noires d'Afrique et du reste du Monde, ne baissent pas les bras.

A l'édition 2026 de *Miss World/Monde/Mundo*, **Soye-Karibi George** du Nigéria se détache parmi les beautés noires :





Soye-Karibi George Miss World Nigeria 2026

VIENT DE PARAÎTRE
LE PARLEMENT HAÏTIEN

lieu privilégié
des prévaricateurs



Jean Hector Anacacis


Éditions Cosmos